

BLOC-NOTES

AVIS DE DÉCÈS

TÉLÉVISION

BOURSE

EMPLOI En partenariat avec Rebondir

## Tout savoir sur le CPF et les droits à la formation

**Le compte personnel de formation (CPF) est un dispositif destiné à permettre aux salariés comme aux demandeurs d'emploi de suivre des actions de formation continue.**

### ■ Le CPF est destiné uniquement aux salariés

**FAUX :** Tout actif, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle il fait valoir ses droits à la retraite, "acquiert des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle", indique le ministère du Travail sur son site. Les personnes en recherche d'emploi disposent elles aussi d'un CPF, et conservent leurs droits à la formation, ainsi que le montant en euros capitalisé quand ils étaient salariés. Chaque compte est alimenté en fin d'année, proportionnellement au temps de travail réalisé. Dans le cas d'un départ à la retraite, le CPF peut continuer d'être alimenté, au titre des activités bénévoles et de volontariat que son titulaire exerce.

### ■ Pour suivre une formation avec le CPF, il faut la



**Le CPF permet aux salariés comme aux non-salariés de se former pendant et en dehors de leurs heures de travail.** Photo Uslikajme-Pixabay

### financer avec ses fonds personnels

**VRAI ET FAUX :** La formation peut être entièrement financée par la Caisse des Dépôts (CDC). Mais si une partie ne l'est pas, le solde peut alors être à la charge du titulaire du CPF. Ce dernier peut toutefois

négoier avec son employeur pour qu'il participe au financement de la formation. Il est aussi possible d'obtenir un complément (ou "abondement") de la part de Pôle emploi (dans le cas d'un demandeur d'emploi), d'une collectivité territoriale, ou en

core de l'Agefiph pour une personne handicapée.

### ■ L'abondement de Pôle emploi à mon CPF est plafonné

**FAUX :** Depuis juillet, les démarches des demandeurs d'emploi qui n'ont pas de



En kiosque ce mois-ci

droits CPF suffisants pour financer une formation et qui souhaiteraient obtenir une aide financière de Pôle emploi ont été simplifiées. Il suffit désormais de le faire directement sur l'application "Mon compte formation". À noter que la demande de financement obligera le demandeur d'emploi à expliquer (par écrit) à son conseiller en évolution professionnelle (CEP) l'intérêt de la formation visée pour son projet. La décision de Pôle emploi d'accorder ou non ce financement complémentaire est prise "sur la base des éléments du projet de retour à l'emploi du demandeur d'emploi connus par le CEP qui l'accompagne", indique l'organisme sur son site. Quant au montant de l'aide versée, il n'est pas plafonné et est "étudié au cas par cas, en fonction du projet". D'où l'importance de bien motiver votre demande de financement.

**Fabien Soyez**

Retrouvez toute l'actualité de l'emploi sur [www.rebondir.fr](http://www.rebondir.fr)

## Se former en étant salarié

### ■ Il n'est pas possible de se former en dehors de ses heures de travail

**FAUX :** Le CPF permet aux salariés comme aux non-salariés de se former pendant et en dehors de leurs heures de travail. Dans le second cas, ils ne sont, en outre, pas tenus d'en informer leur hiérarchie. Il leur faudra juste consulter un conseiller en évolution professionnelle.

### ■ Si je suis en poste, mon employeur doit me donner son accord

**VRAI ET FAUX :** Comme expliqué précédemment, avec le CPF, un salarié peut s'inscrire à une formation sans en informer son employeur, dès lors qu'elle est suivie en dehors du

temps de travail. Dans le cas contraire, il doit en revanche obtenir l'accord de son employeur. Pour cela, il faut lui demander son autorisation, au moins 60 jours (calendaires) avant le début de la formation si celle-ci a une durée inférieure à 6 mois, ou 120 jours pour les formations plus longues.

### ■ Mon employeur peut m'imposer d'utiliser mon CPF

**FAUX :** L'utilisation du CPF relève de la seule initiative du salarié. Ainsi, l'employeur ne peut pas imposer à un salarié de l'utiliser pour financer une formation qu'il aimerait lui faire suivre.

### ■ Je ne serai pas payé pendant ma formation

**VRAI ET FAUX :** Les heures de formation donnent lieu au maintien du salaire quand elles ont lieu pendant le temps de travail. En revanche, quand le salarié se forme sur son temps libre, la formation ne donne pas droit à une rémunération.

### ■ Je peux m'absenter de mon poste pour me former dans le but de changer de métier

**VRAI :** Le projet de transition professionnelle (PTP), ou "CPF de transition", permet au salarié de s'absenter pour suivre une formation certifiante lui permettant de changer de métier ou de profession. Depuis 2019, il remplace le congé individuel de formation (CIF). Le salarié bénéficie d'un congé spécifique lorsqu'il suit cette

action de formation en tout ou partie durant son temps de travail. La formation demandée n'a pas besoin d'être en rapport avec l'activité du salarié. Pour en bénéficier, le salarié doit toutefois justifier d'une ancienneté d'au moins 24 mois, consécutifs ou non, dont 12 mois dans la même entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs.

### ■ Je peux associer mon CPF avec un autre dispositif

**VRAI :** Pour pouvoir suivre une formation plus longue, un salarié peut associer son CPF à la promotion par alternance (Pro-A), au CPF de transition, ou à une formation prévue par le plan de formation de l'entreprise.

## SOMMAIRE

### Demain : Santé

Télétravail : réussir à séparer vie professionnelle et vie personnelle

### Jedi : Le droit et vous

Un parc d'éoliennes ne crée pas un trouble anormal de voisinage

### Vendredi : Auto

Faire refaire ses jantes : quelles solutions ?

### Samedi : Vie de famille

Sortir de l'endettement

### Dimanche : Bien être

Le Niksen, un art de vivre venu des Pays-Bas

### Lundi : High-Tech

Canon PowerShot Zoom : un compact miniature pour des prises de vue de très, très loin

# ANNEXE 2

## DOSSIER

# Quels sont les usages du compte personnel de formation ?

17 FÉVRIER 2023

**Cécile Ballini, Johanna Bismuth, Pierre Carloni (France compétences), Marc-Antoine Estrade (France compétences), Alix Gauthier, Alexandra Louvet, Chloé Tavan et Mathilde Valero**

Le compte personnel de formation (CPF) permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Il a une vocation universelle et s'adresse à tous les actifs. Quelle est la qualité des formations suivies ? Quels effets sur le plan professionnel ? Quels apports pour les personnes qui les ont suivies ? La Dares et France Compétence ont mené une enquête auprès de personnes ayant mobilisé leur CPF et devant terminer leur formation en novembre 2021 pour mieux comprendre leurs usages de ce dispositif.

## 2 millions de personnes ont mobilisé leur CPF en 2021...

Depuis le 21 novembre 2019 et l'ouverture de la plateforme « Mon compte formation », les salariés du secteur privé et les indépendants peuvent mobiliser leur compte personnel de formation (CPF) sans intermédiaire, avec ou sans accompagnement de leur employeur, d'un professionnel d'un organisme de formation ou d'un conseiller Pôle emploi.

En 2022, la Dares et France compétence ont lancé deux enquêtes auprès de personnes ayant mobilisé leur CPF pour mieux comprendre leurs usages de ce dispositif :

- [Une enquête sur les entrants](#) : elle met en lumière les déterminants du choix de la formation, elle regarde l'accompagnement reçu par les bénéficiaires et enfin, elle s'intéresse à la fréquence des pratiques abusives et illicites. La collecte de l'enquête vient de se terminer, les résultats sont à venir.
- [Une enquête sur les sortants](#) : l'interrogation s'est tenue huit à neuf mois après la fin prévisionnelle de la formation. Elle se concentre sur le déroulement de la formation et ce que les bénéficiaires en ont retiré au regard de leurs objectifs. Cette enquête a eu lieu au cours de l'été 2022.

## ...pour quels usages ?

Les premiers résultats disponibles, issus de l'enquête sur les sortants de formation, portent sur :

- Les objectifs poursuivis sur le plan professionnel et personnel ;
- La qualité des formations suivies (contenu, organisation, pédagogie...) ;
- Les usages et effets des formations (connaissances et compétences acquises, reconversion professionnelle, accès à l'emploi, efficacité dans le travail...).

Huit focus thématiques complètent l'analyse.

La Dares présente également des résultats sur le reste à charge des utilisateurs, issus cette fois du [système d'information sur le CPF](#).

### **Sommaire du dossier :**

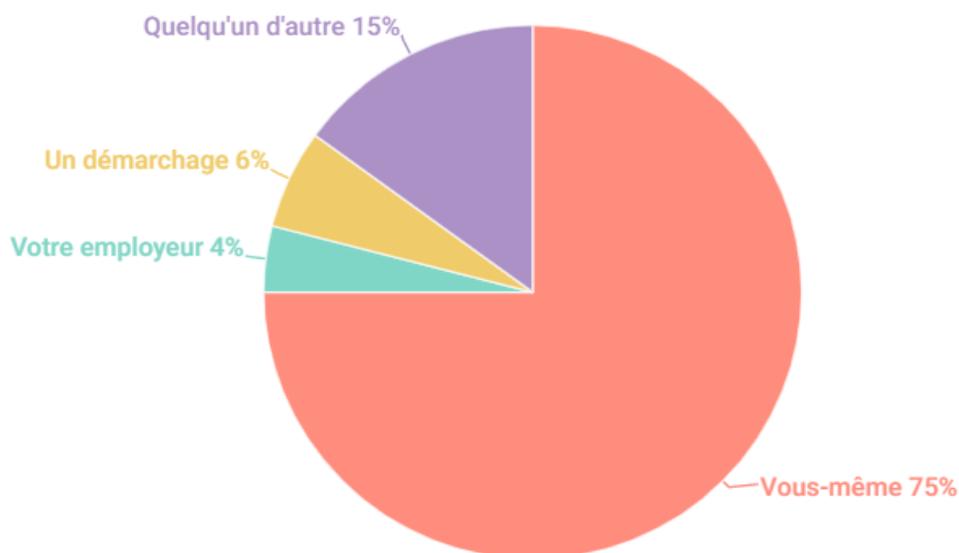
<b><u>Résultats de l'enquête sur les usages du compte personnel de formation</u></b> .....	<b>3</b>
<b><u>Glossaire</u></b> .....	<b>11</b>
<b><u>Focus thématiques</u></b> .....	<b>12</b>
<u>Les formations suivies suite à un démarchage</u> .....	12
<u>Les formations sans but professionnel</u> .....	14
<u>Les formations abandonnées</u> .....	15
<u>Le passage des certifications</u> .....	16
<u>Les formations au permis de conduire</u> .....	18
<u>Les formations obligatoires</u> .....	21
<b><u>Reste à charge pour les utilisateurs du CPF</u></b> .....	<b>24</b>

## Résultats de l'enquête sur les usages du compte personnel de formation

Près de neuf personnes sur dix ayant suivi une formation dans le cadre du CPF la recommandent. Consultez les premiers résultats sur la qualité des formations suivies, les effets sur le plan professionnel, les apports et usages des formations...

### ***Dans les trois quarts des cas l'inscription est à l'initiative de la personne qui suit la formation***

Graphique 1 | Qui a été à l'initiative de votre inscription en formation?



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021, salariés à la date d'inscription.

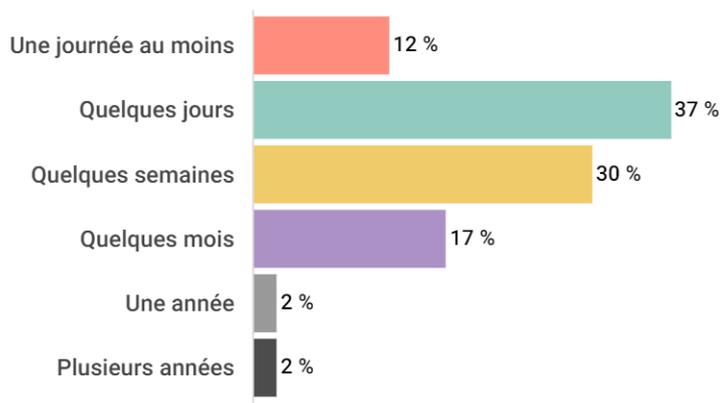
Les trois quarts des utilisateurs du CPF ont été eux-mêmes à l'initiative de leur inscription à leur formation, le plus souvent sans accompagnement. Un tiers des personnes ayant utilisé leur CPF ont bénéficié d'un accompagnement pour préparer leur entrée en formation. Le plus souvent cette aide a été apportée par un organisme de formation, 14 % des personnes ayant suivi une formation CPF déclarent en voir bénéficié, ou une personne de leur entourage (6 %). Le service public de l'emploi et l'employeur ne sont respectivement cités que par 4 % et 3 % des personnes. Le premier est un peu plus souvent cité par les personnes en recherche d'emploi (14 %). 7 % des salariés déclarent avoir été accompagnés par leur employeur. 6 % des formations ont été initiées par un démarchage (voir [focus sur les formations suivies suite à un démarchage](#)).

### ***1 inscription sur 2 intervient quelques jours après la prise de décision***

Environ une inscription sur deux intervient au plus quelques jours après la décision de suivre la formation. Les caractéristiques de ces formations sont très proches de celles suivies après un délai plus long.

Les formations obligatoires pour l'exercice d'une activité ou achetées suite à un démarchage sont légèrement surreprésentées parmi les inscriptions ayant eu lieu dans la journée suivant la décision de suivre une formation.

## Graphique 2 | Combien de temps y a-t-il eu entre votre décision de suivre une formation et votre inscription?



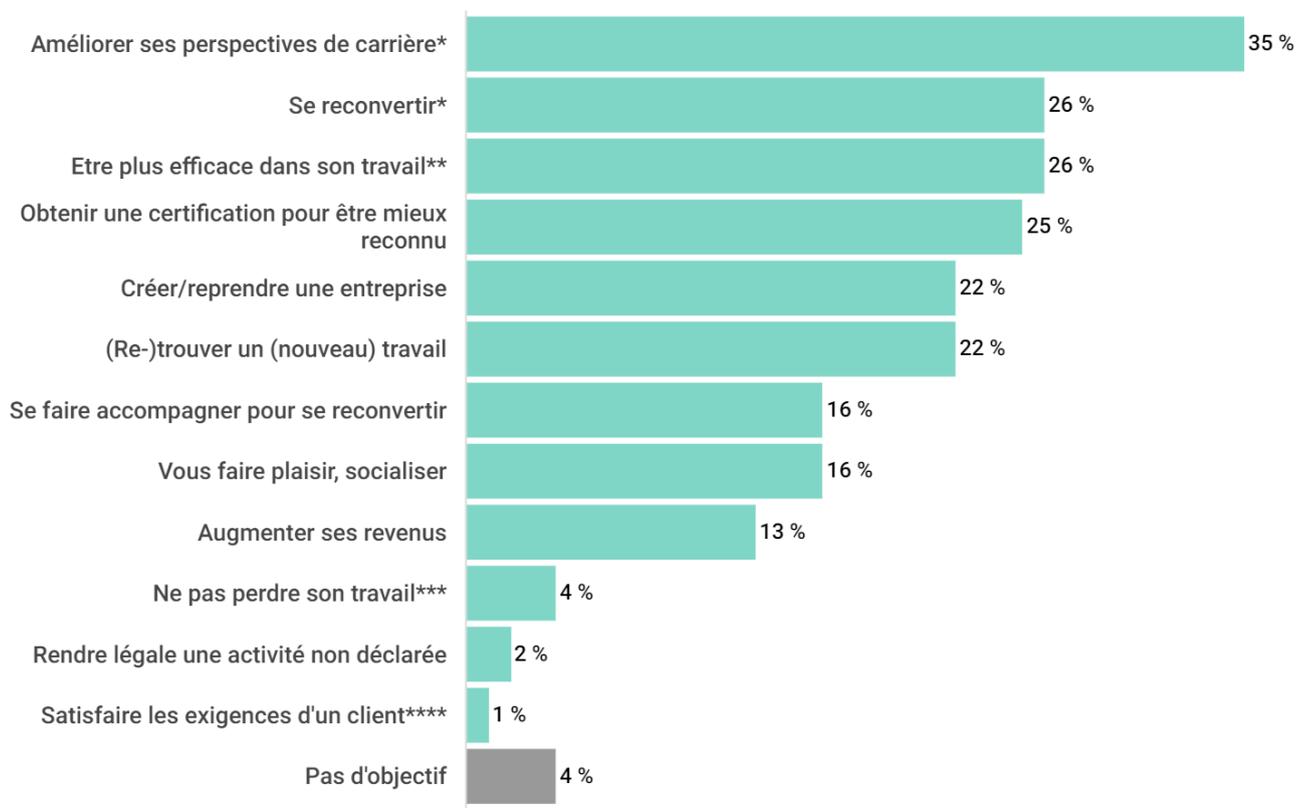
Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021, (ayant au moins partiellement achevé leur formation).

## 8 formations sur 10 ont au moins un objectif professionnel

35 % des personnes suivant une formation dans le cadre du CPF disent souhaiter améliorer leurs perspectives de carrière.

## Graphique 3 | Part des personnes ayant suivi une formation CPF déclarant comme objectif à l'inscription...



\* Question non posée aux indépendants

\*\* non posée aux personnes en recherche d'emploi

\*\*\* posée seulement aux salariés

\*\*\*\* posée seulement aux indépendants

Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021.

Note : Les enquêtés peuvent sélectionner plusieurs objectifs.

Pour beaucoup d'utilisateurs du CPF, les dimensions professionnelles et personnelles se mêlent.

La moitié des personnes déclarant suivre une formation CPF avec une finalité personnelle sélectionnent au moins un objectif professionnel parmi ceux proposés dans l'enquête (se reconverter, mieux faire son travail, améliorer ses perspectives de carrière...). Et plus d'une personne sur dix déclarant une finalité professionnelle sélectionne également l'objectif « Se faire plaisir, socialiser ».

17 % des formations CPF sont suivies par des personnes ne déclarant ni objectif professionnel ni finalité professionnelle (voir [focus sur les formations sans but professionnel](#)).

### **Parcours des bénéficiaires suite à l'inscription**

Sur **100** formations ayant une date de fin prévue en novembre 2021, au moment de l'enquête...



Voir [focus sur les formations abandonnées](#), sur [le passage des certifications](#) et sur [les formations « Permis B »](#).

### **9 personnes sur 10 recommandent la formation suivie**

86 % des personnes ayant suivi une formation dans le cadre du CPF recommanderaient cette formation à un proche. Cette proportion est très élevée pour tous les types de formation. Elle est comprise entre 95 % pour les formations "obligatoires" préparant une certification inscrite au répertoire spécifique (RS) à 81 % pour les formations préparant une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Hors permis de conduire, la très grande majorité des personnes ayant suivi une formation dans le cadre du CPF considèrent que la formation leur a apporté des informations peu faciles à trouver (82 % pour les formations à la création d'entreprise, 80 % pour les formations RNCP). Les indicateurs concernant le degré de satisfaction des personnes ayant suivi une formation sont également élevés : 94 % des personnes ayant suivi une formation sont satisfaites de la qualité des formateurs.

### **1 personne sur 5 aurait été prête à payer sa formation**

Interrogé après la fin de la formation, une personne sur cinq aurait été prête à payer l'ensemble des frais pédagogiques de sa formation si elle n'avait pas pu utiliser son CPF.

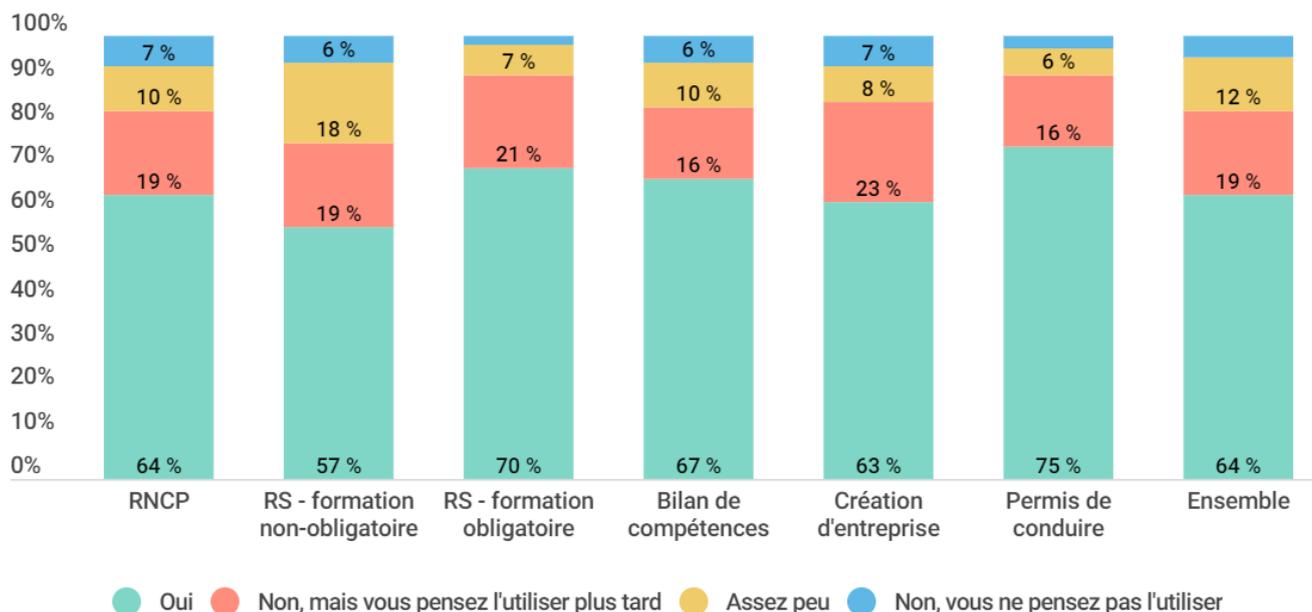
C'est le cas plus souvent pour les hommes (22 %) que les femmes (15 %), pour les plus jeunes (25 % pour les moins de 30 ans, contre 8 % pour les 60 ans et plus), pour les personnes en recherche d'emploi (22 %) et pour les indépendants (21 %, contre 17 % pour les salariés du privé). Parmi les salariés, les titulaires d'un CDD ou en intérim sont également plus nombreux à être prêts à financer l'intégralité de leur formation (29 % pour les CDD et l'intérim de plus de 3 mois, contre 16 % pour les CDI). À l'inverse, les utilisateurs qui ont mobilisé leur CPF à l'initiative de leur employeur ou d'un démarchage commercial

se déclarent rarement prêts à le faire. De même pour les utilisateurs qui ne mentionnent aucun objectif professionnel pour suivre la formation.

Les formations que les utilisateurs auraient rétrospectivement été prêts à payer intégralement sont en moyenne plus courtes, moins chères, avec un prix horaire inférieur, et plus souvent suivies en présentiel que les autres. Les formations RNCP sont rarement dans ce cas (12 %), en revanche les formations obligatoires (30 %), les formations au permis B (33 %) et les formations de français (26 %) le sont plus souvent que la moyenne.

### 64 % des personnes ont déjà utilisé ce qu'elles ont appris

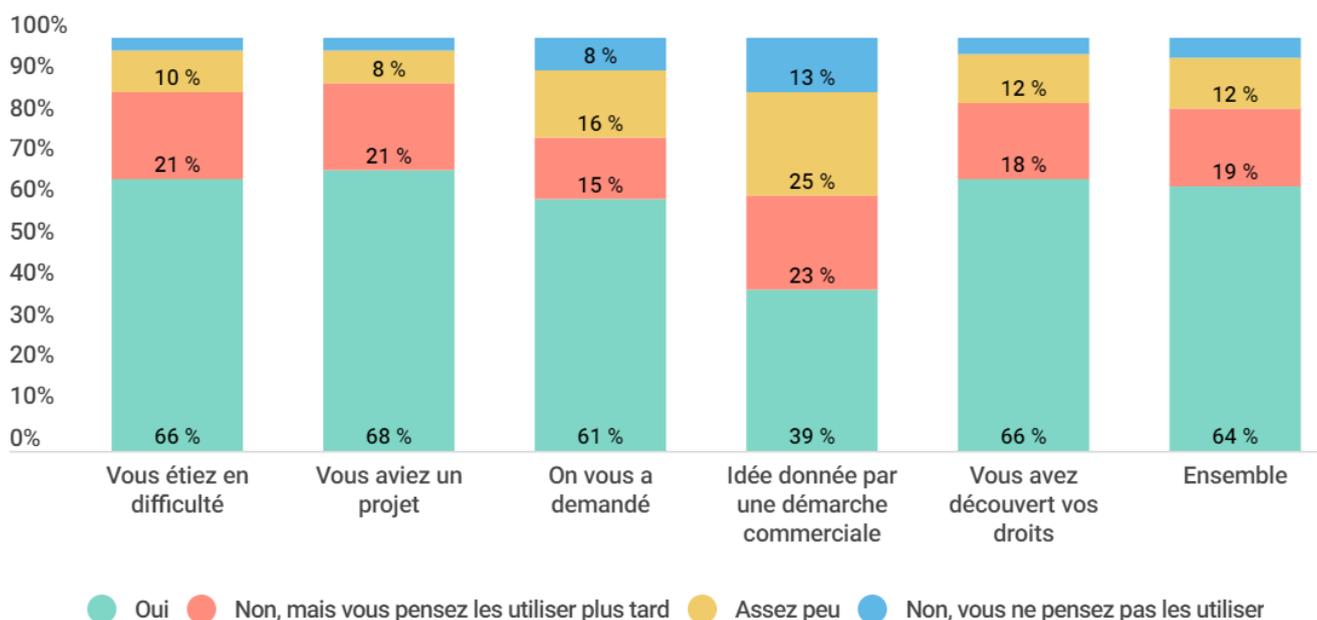
Graphique 4 | Avez-vous l'occasion d'utiliser ce que vous avez appris en formation ? - Selon le type de formation



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021 – Hors VAE.

Graphique 5 | Avez-vous l'occasion d'utiliser ce que vous avez appris en formation ? - Selon le contexte de la mobilisation



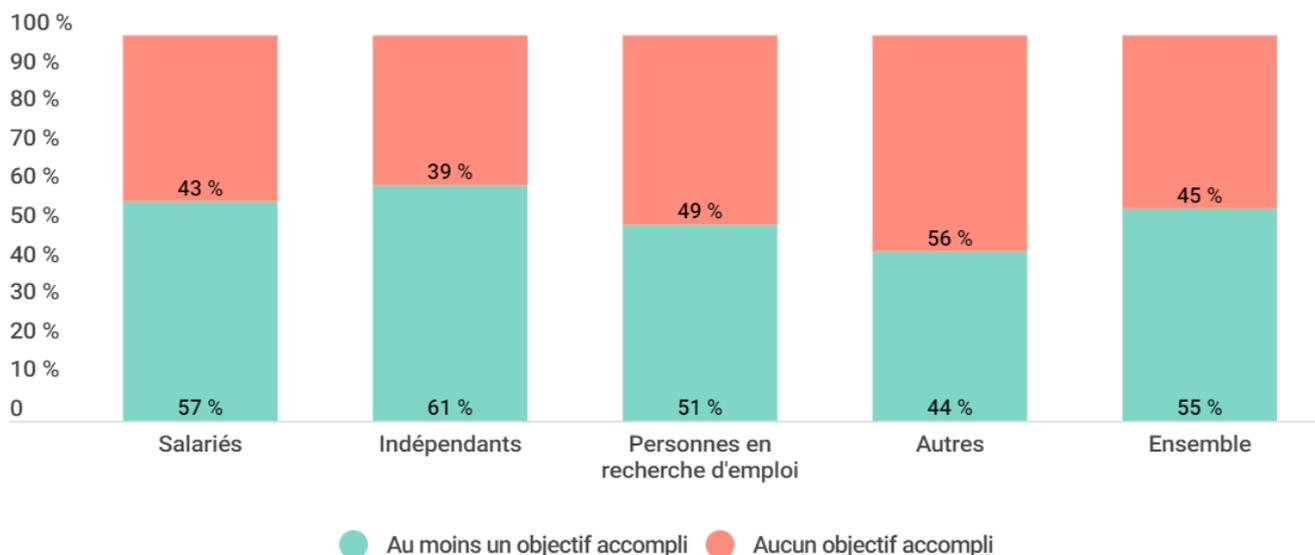
Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021 – Hors VAE.

64 % des personnes ayant suivi une formation CPF déclarent avoir utilisé ce qu'elles ont appris pendant la formation, 19 % pensent l'utiliser plus tard. Seulement 5 % pensent ne pas utiliser du tout ces compétences. Le permis de conduire B est la formation la plus utilisée. Les formations suivies suite à un démarchage semblent être les moins utiles : seulement 39 % ont été mobilisées 8 à 9 mois après la fin de la formation.

### Plus de la moitié des personnes déclarent avoir atteint au moins un de leurs objectifs

Graphique 6 | Accomplissement d'au moins un objectif selon le statut à l'inscription en formation



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021 et déclarant poursuivre au moins un objectif.

Note : Situation professionnelle à l'inscription en formation.

Tableau 1 | Quels objectifs sont le plus souvent déclarés comme accomplis suite à la formation ?

<p><b>Être plus efficace dans son travail</b></p> <p>72 % des salariés 71 % des indépendants Objectif le plus souvent déclaré comme accompli.</p>	<p><b>Obtenir une certification pour faire connaître ses savoirs-faire</b></p> <p>40 % des salariés 38 % des indépendants 44 % des personnes en recherche d'emploi 40 % autres</p>
<p><b>Ne pas perdre son emploi</b></p> <p>43 % des salariés</p>	<p><b>Augmenter ses revenus</b></p> <p>33 % des salariés 19 % des indépendants</p>
<p><b>Trouver un nouveau travail (salarié)</b></p> <p>33 % des salariés 37 % des indépendants 44 % des personnes en recherche d'emploi 28 % autres</p>	<p><b>Se reconvertir</b></p> <p>53 % des salariés 47 % des personnes en recherche d'emploi 63 % autres</p>
<p><b>Créer son entreprise</b></p> <p>Seulement 10 % des personnes ayant déclaré cet objectif disent que leur entreprise est active à la date de l'enquête.</p>	<p><b>Obtenir une promotion</b></p> <p>11 % des salariés</p>

Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021 et déclarant poursuivre au moins un objectif.

Note : Ces résultats concernent seulement les personnes qui ont déclaré l'objectif considéré.

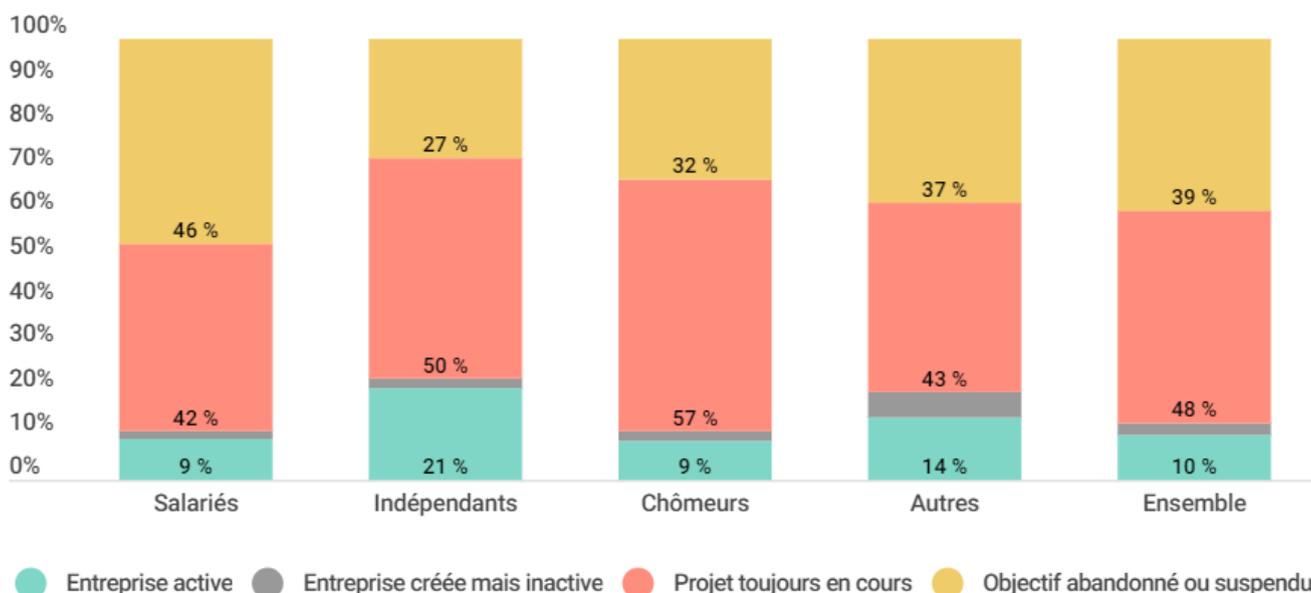
La proportion de personnes déclarant avoir atteint au moins un de leurs objectifs en suivant une formation CPF est un peu plus importante pour les personnes en emploi à l'inscription.

Le délai entre la décision de suivre une formation et l'inscription ne semble pas avoir d'effet sur l'atteinte des objectifs des personnes ayant suivi une formation dans le cadre du CPF.

La création d'entreprise mérite une attention particulière. Les personnes déclarant suivre une formation dans le but de créer une entreprise peuvent être à un niveau d'avancement de leur projet très variable. La formation suivie peut remplir des objectifs divers: se former à un nouveau métier que l'on souhaitera exercer en tant qu'indépendant par exemple ou apprendre à gérer une entreprise. Seulement un tiers des personnes déclarant vouloir créer une entreprise suivent effectivement une formation à la création d'entreprise. Parmi ces dernières, près de 30 % déclarent leur entreprise active au moment de l'enquête. En revanche, seulement 2 % des personnes poursuivant cet objectif ayant suivi un autre type de formation sont dans cette situation.

La formation peut également avoir conduit son bénéficiaire à repenser ou abandonner son projet, ce qui peut être à l'origine des abandons ou mises en suspens déclarés par 39 % des personnes concernées.

**Graphique 7 | État d'avancement du projet de création d'entreprise selon le statut à l'inscription en formation**



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021 et déclarant vouloir créer ou reprendre une entreprise.

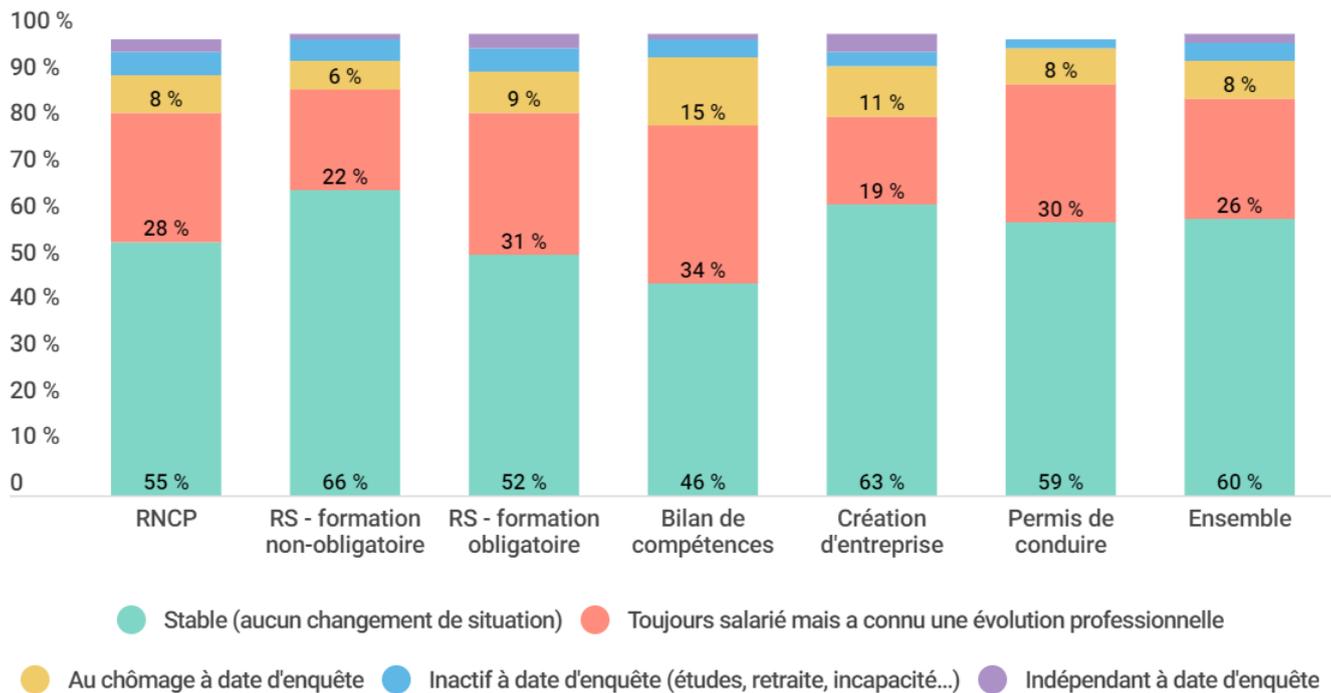
Note : Situation professionnelle à l'inscription en formation.

### **Un tiers des enquêtés ayant trouvé un nouveau travail l'attribue à la formation suivie**

26 % des salariés à l'inscription en formation sont toujours salariés 8 à 9 mois après la fin de celle-ci mais ont connu une évolution professionnelle (dans ou hors de l'entreprise d'origine). 35 % des personnes en recherche d'emploi à l'inscription en formation sont en emploi 8 à 9 mois après leur formation. Le retour à l'emploi est particulièrement fréquent pour les personnes ayant préparé le permis B : il concerne la moitié d'entre elles.

Un tiers des personnes ayant suivi une formation « obligatoire » estiment qu'elle leur a permis de trouver un nouveau travail. Cette part s'élève à un peu plus de 20 % pour celles ayant préparé un permis de conduire, fait un bilan de compétence ou suivi une formation RNCP. Elle est beaucoup plus faible pour les personnes ayant suivi une formation « non obligatoire » relevant du répertoire spécifique (6 %).

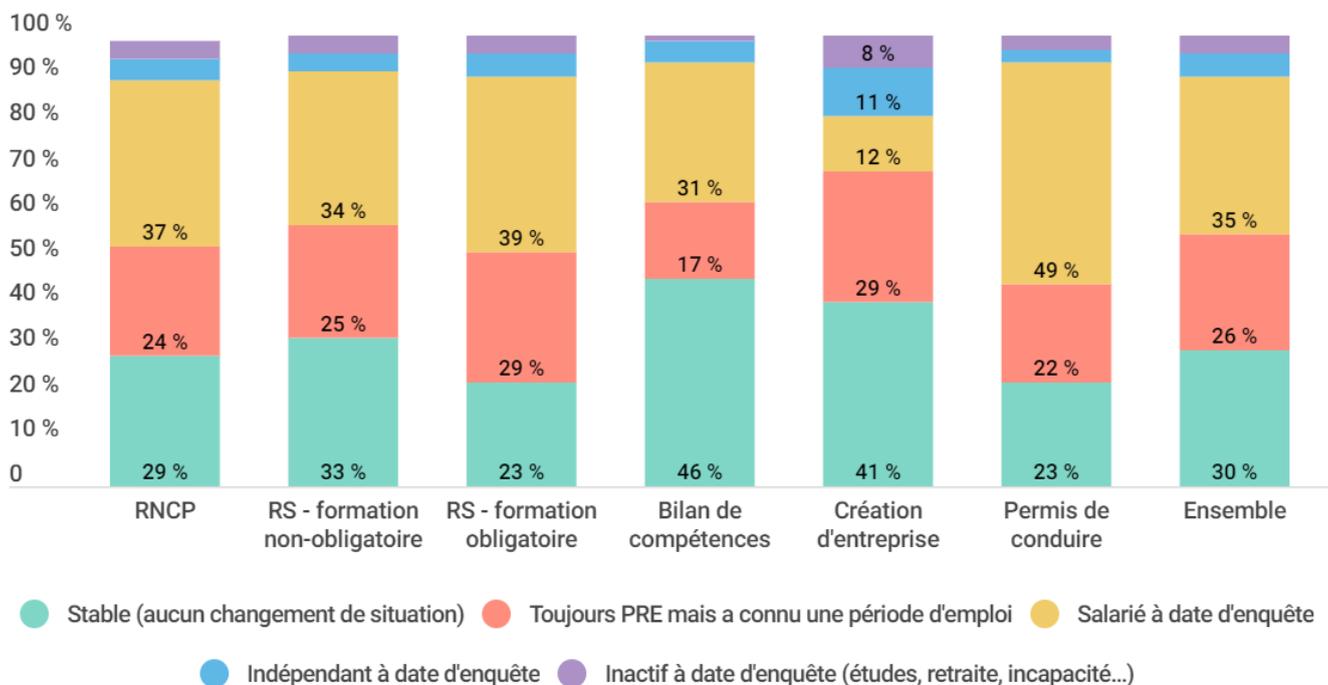
**Graphique 8 | Devenir des salariés à l'inscription selon le type de formation**



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des salariés (à la date d'inscription) ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021.

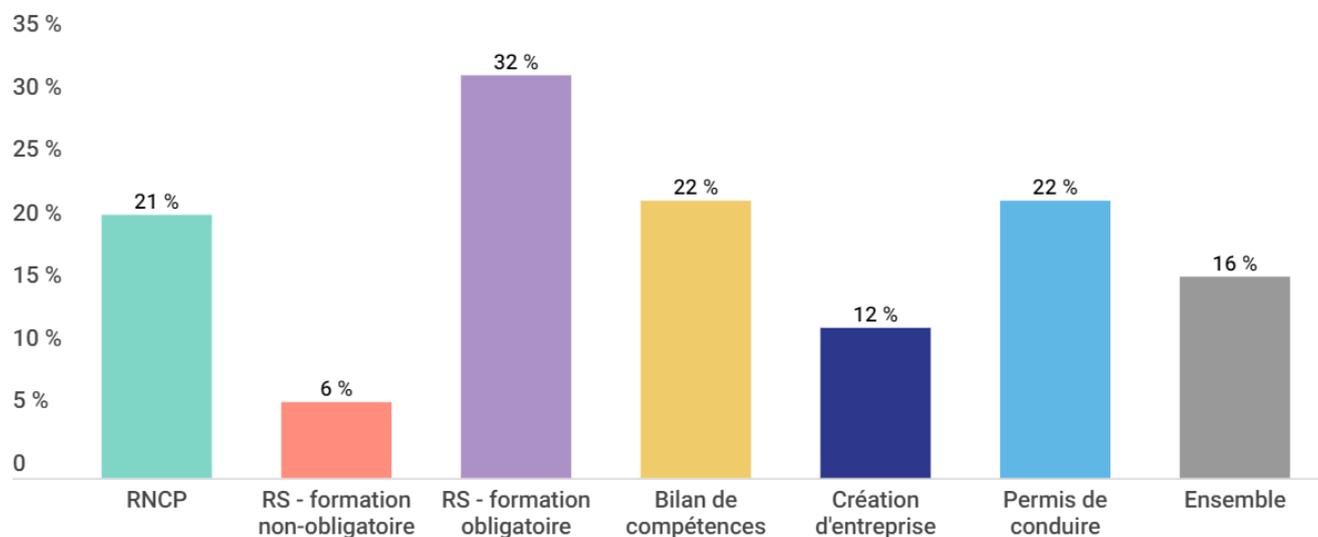
**Graphique 9 | Devenir des personnes en recherche d'emploi à l'inscription selon le type de formation**



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes en recherche d'emploi (à la date d'inscription) ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021.

**Graphique 10 | Estimez-vous que la formation que vous avez suivie vous a permis de trouver un (nouveau) travail ? – Part des personnes ayant répondu « oui » selon le type de formation**



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021.

[Retour sommaire](#)

## **Glossaire**

### **Formations RNCP**

Action de formation visant l'obtention d'une certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (Article L6113-1 du code du travail).

L'ensemble des certifications inscrites au RNCP sont éligibles au CPF (Article L6323-6 du code du travail).

### **Formations RS**

Action de formation visant l'obtention d'une certification ou d'une habilitation enregistrée au répertoire spécifique (RS) (Article L6113-6 du code du travail).

L'ensemble des certifications inscrites au RS sont éligibles au CPF (Article L6323-6 du code du travail).

### **Formation obligatoire**

Toute action de formation qui conditionne l'exercice d'une profession ou d'une activité, en application d'un texte (convention internationale, loi, décret, recommandation). Les certifications et habilitations, visées par ces actions et établies par l'Etat sont enregistrées de droit dans le répertoire spécifique (RS).

### **Bilan de compétences**

Le bilan de compétences est une action de formation dont l'objet est de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation (Article L6313-4 du code du travail).

Le bilan de compétences est éligible au CPF (Article L6323-6 du code du travail).

### **Formation synchrone**

Une formation est dite « synchrone » lorsqu'elle s'effectue en présentiel, dans un lieu de formation (salle de classe, plateau technique, ...) ou bien à distance ou en ligne (c'est-à-dire sans lieu physique spécifiquement dédié), mais que les sessions de formation ont lieu de manière collective et simultanée (classe virtuelle, visioconférence, ...), ce qui permet une interaction directe entre les formateurs et les apprenants.

### **Formation asynchrone**

Une formation est dite « asynchrone » lorsqu'une formation s'effectue à distance de manière différée au moyen de différents supports (fichiers audio ou vidéos, contenus interactifs, ...) fournis en accès libre aux apprenants. Le contact entre formateurs et apprenant se fait plutôt par courriel, messagerie instantanée ou sur des forums de discussion, sans contact direct.

### **Certification**

Synonyme de « diplôme » dans le langage courant, le terme de certification professionnelle englobe un ensemble plus large comprenant les diplômes délivrés par l'Etat ou au nom de l'Etat, les titres à finalité professionnelle ainsi que les certificats de qualification professionnelle délivrés par une ou plusieurs branches professionnelles.

## Focus – Les formations suivies suite à un démarchage

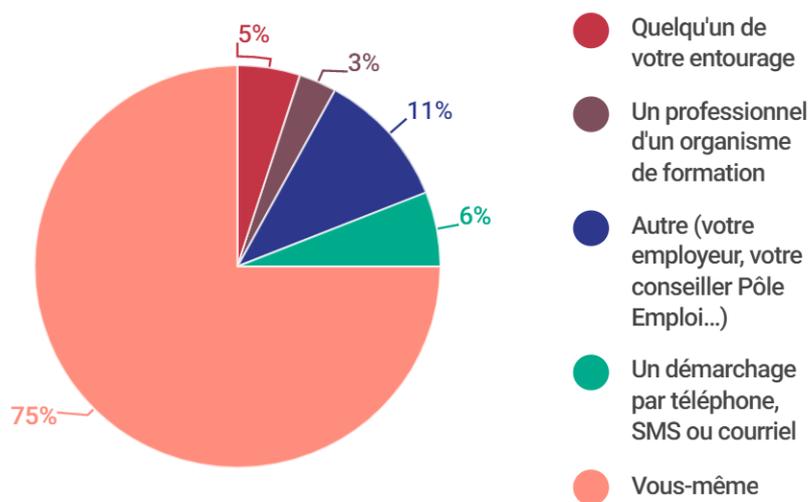
6 % des personnes ayant suivi une formation attribuent l'initiative de leur inscription à un démarchage.

Le lancement de la plateforme « Mon compte formation » s'est accompagné d'une campagne de communication gouvernementale. Elle a été suivie de campagnes de publicité initiées par des organismes de formation et d'un important démarchage par téléphone, courriel et texto. Ces campagnes ont eu un effet sur les usages du compte personnel de formation.

Ainsi, 6 % des personnes ayant suivi une formation financée par le CPF se terminant en novembre 2021, attribuent l'initiative de leur inscription à un démarchage. Interrogées sur le contexte de leur inscription, seulement 7 % des personnes déclarent que le CPF leur a permis de mener à bien un projet qu'elles avaient, alors que cette proportion atteint 37 % pour l'ensemble des formations CPF. Elles citent le plus souvent les items « vous avez découvert vos droits » (45 %), ou « une démarche commerciale vous en a donné l'idée » (30 %).

A noter : plus de la moitié des formations suivies parce qu'« une démarche commerciale en a donné l'idée » se font à l'initiative de la personne suivant la formation et non pas d'un organisme de formation ayant réalisé un démarchage.

Graphique 11 | Initiative de l'inscription en formation



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021.

### Quelles formations ?

- 78 % des formations achetées suite à un démarchage préparent à une certification inscrite au répertoire spécifique hors "formations obligatoires" (contre 40 % de l'ensemble des formations).
- 97 % se déroulent à distance (contre 47 %).
- 70 % sont courtes et durent 20 heures ou moins (contre 47 %).
- 69 % ont un prix compris entre 1 000 et 2 500 €, alors que seulement 56 % des formations CPF ont un prix compris dans cette fourchette.
- 94 % sont financées directement par droits CPF (contre 87 %).

## Quel public ?

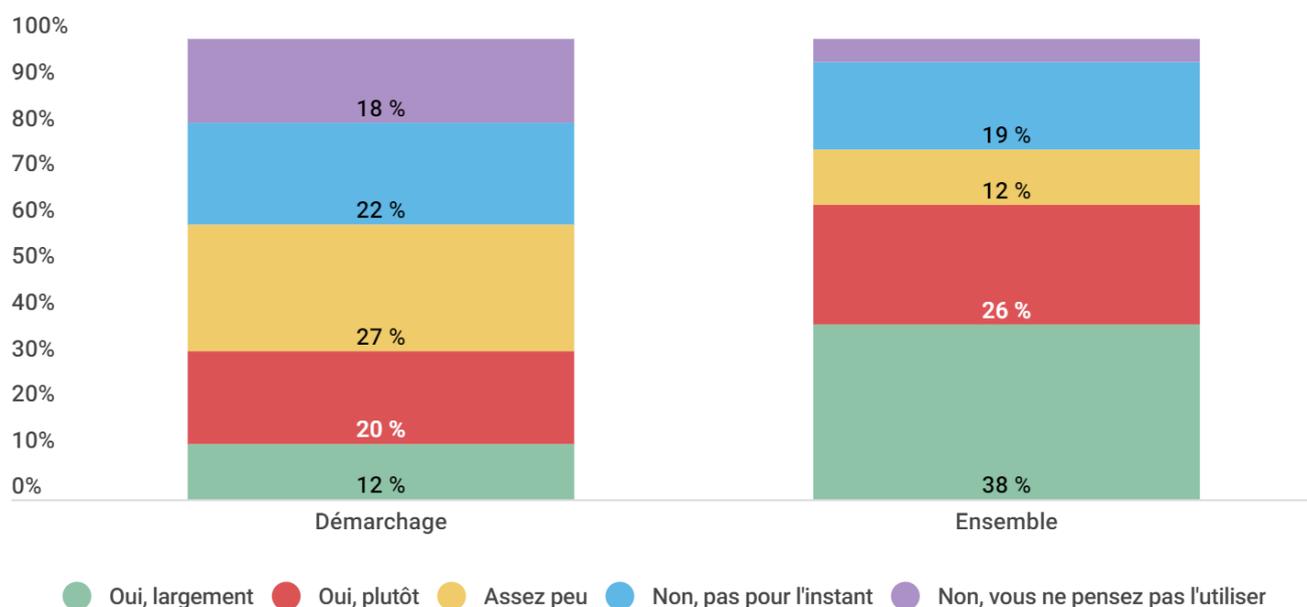
Les personnes suivant une formation suite à un démarchage sont un peu plus souvent des femmes, des personnes de 60 ans et plus, des indépendants ou des retraités.

Ces formations sont rarement suivies par des personnes en recherche d'emploi ou des cadres. 66 % ne s'inscrivent pas dans un projet professionnel, même mal défini (contre 35 %).

## Pour quel résultat ?

- 18 % des formations, achetées suite à un démarchage au moins suivies à moitié ont abandonnées (contre 10 % de l'ensemble des formations). Il n'est pas possible de savoir quelle part des formations achetées suite à un démarchage ont été abandonnées à un stade plus précoce.
- Lorsque la formation est certifiante, la certification est obtenue dans seulement 20 % des cas (contre 57 %).
- 32 % des personnes ayant suivi ces formations utilisent ce qu'elles ont appris au cours de ces formations (contre 64 %).

Graphique 12 | Avez-vous l'occasion d'utiliser ce que vous avez appris en formation ?



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021.

[Retour sommaire](#)

## Focus – Les formations sans but professionnel

17 % des formations CPF sont suivies par des personnes ne déclarant ni objectif professionnel ni finalité professionnelle. Ce sont souvent des formations de langues, suivies à distance, par des seniors.

### *Quelles formations ?*

31 % des formations à but non professionnel sont des formations en langue étrangère (contre 16 % pour l'ensemble des formations). 14 % sont des formations en bureautique (contre 9 %). Ces formations ont principalement lieu à distance (62 % contre 47 %).

### *Quel public ?*

#### **Les personnes de 60 ans et plus**

Près de 20 % des personnes qui suivent une formation à but non professionnel ont 60 ans et plus (contre 6 % pour l'ensemble des formations). 55 % des formations CPF suivies par ce public sont à but non professionnel.

#### **Les personnes en emploi ou retraitées**

A l'inverse, il y a seulement 11 % de personnes en recherche d'emploi parmi les sortants d'une formation à but non professionnel (contre 23 % pour l'ensemble).

### *Quel financement ?*

92 % des formations à but non professionnel sont exclusivement financées par les droits CPF (contre 87 % pour l'ensemble des formations).

[Retour sommaire](#)

## Focus – Les formations abandonnées

Plus d'un tiers des abandons sont liés au manque de temps des formés.

### *11 % de formations abandonnées*

Si la part d'abandon varie peu selon le profil des personnes inscrites (sexe, âge, diplôme ou situation professionnelle), elle est **très liée au type de formation**. L'abandon est :

- plus fréquent pour les formations en langues (21 %), en communication numérique (19 %) et en bureautique (18 %) ;
- rare ou inexistant pour les formations "obligatoires", type habilitations sécurité (CACES, habilitation électrique, nucléaire...), formations obligatoires à l'hygiène, secours et sécurité.

L'abandon est aussi **très lié au mode de délivrance de la formation** : 18 % des formations complètement réalisées à distance sont abandonnées, contre 2 % des formations uniquement en présentiel.

### *Quels motifs ?*

**56 % des personnes ayant abandonné leur formation avant la fin attribuent cette interruption à une incompatibilité avec leur vie (plusieurs items pouvaient être sélectionnés) :**

- 38 % pointent le manque de temps pour suivre la formation ;
- 25 % indiquent la survenue d'un évènement imprévu ;
- 3 % estiment que la formation a lieu trop loin de leur domicile.

**35 % évoquent au moins un motif lié au niveau ou à la qualité de la formation :**

- 16 % estiment la formation trop complexe ;
- 15 % considèrent que son contenu est de mauvaise qualité ;
- 13 % jugent la formation sans intérêt.

**26 % citent la manière dont se déroule la formation :**

- 16 % citent des problèmes techniques ou d'organisation ;
- 6 % font état de problèmes relationnels avec les formateurs ou les autres stagiaires ;
- 9 % découvrent que la formation est plus longue qu'anticipé.

Les abandons à la suite d'une annulation par l'organisme de formation (4 %) ou à la demande de ce dernier (1 %) sont très rares.

18 % des enquêtés invoquent au moins une autre raison que celles listées ci-dessus.

[Retour sommaire](#)

## Focus – Le passage des certifications

6 personnes sur 10 obtiennent la certification préparée.

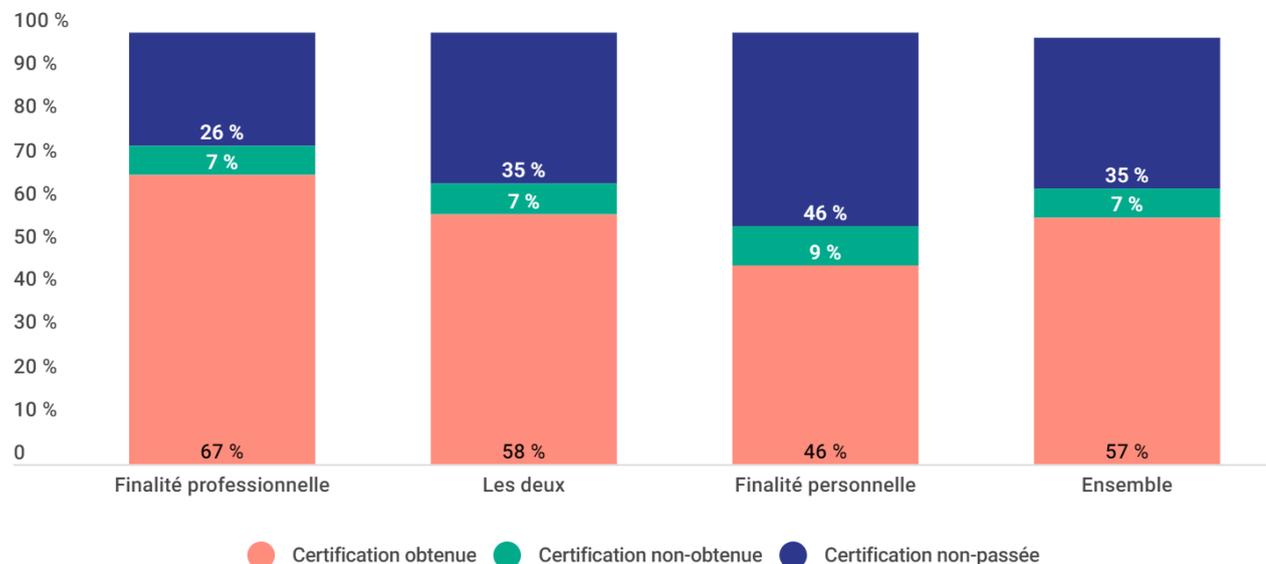
Il est possible de mobiliser le CPF pour préparer une formation qui doit préparer à une certification ou habilitation inscrite à l'un des répertoires nationaux, le RNCP ou le Répertoire spécifique. Les deux tiers des formations financées par le compte personnel de formation sont certifiantes, c'est-à-dire qu'elles préparent à des diplômes délivrés par l'Etat ou au nom de l'Etat, mais aussi, plus largement, à des titres à finalité professionnelle ou à des certificats de qualification professionnelle délivrés par une ou plusieurs branches professionnelles.

### *La certification est plus souvent obtenue quand le formé a un objectif professionnel*

Pour obtenir une certification, il faut à la fois la passer et la réussir.

- 36 % des personnes suivant une formation certifiante déclarent ne pas s'être présentées pour passer la certification. Lorsque la formation certifiante est associée à une finalité professionnelle, cette part est moins élevée que lorsqu'elle est associée à une finalité personnelle, et la non-présentation est moins souvent à l'initiative du formé (25 % contre 46 %).
- Parmi les personnes s'étant présentées à la certification, le taux de réussite est plus élevé en cas de finalité professionnelle et pas uniquement personnelle (91 % vs 84 %).
- Ainsi 67 % des formations certifiantes débouchent sur l'obtention de la certification quand la finalité déclarée est exclusivement professionnelle contre 58 % quand elle est mixte et 46 % quand elle est exclusivement personnelle.

**Graphique 13 | Obtention de la certification en fonction de la finalité de la formation**



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

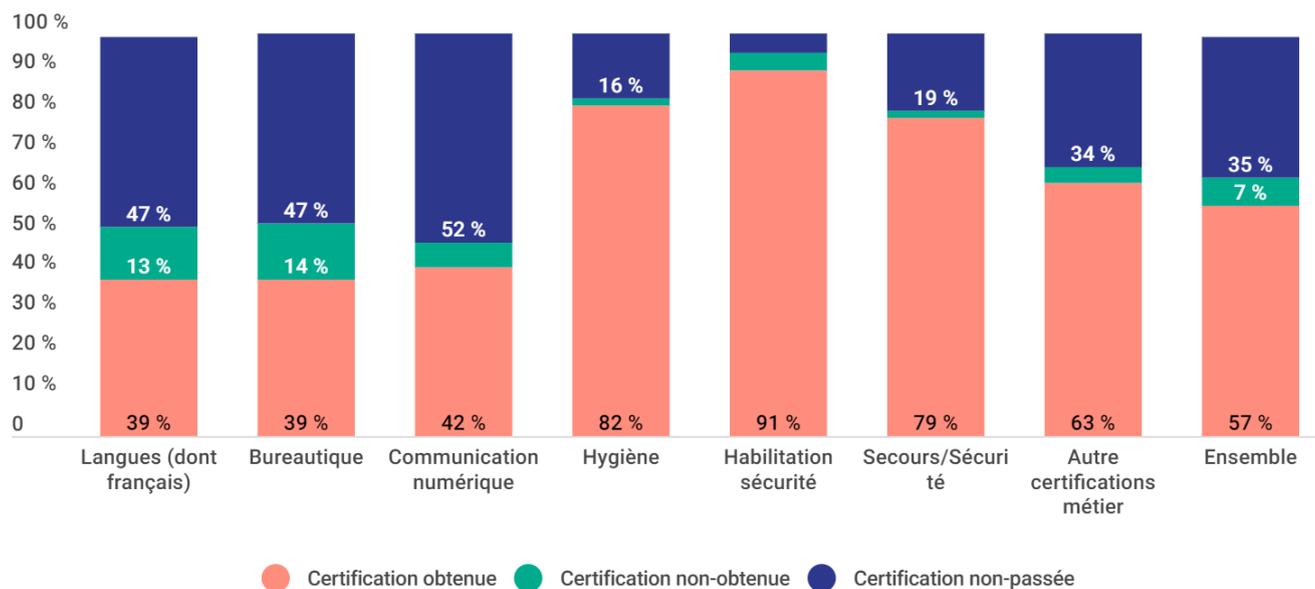
Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF certifiante s'achevant en novembre 2021.

### *Le taux d'obtention de la certification varie beaucoup selon les familles de formation*

Etabli autour de 40 % pour les formations en bureautique, communication numérique et langues, le taux d'obtention de la certification atteint 91 % pour les habilitations sécurité et 82 % pour les formations en hygiène.

Les formations suivies à la suite d'une démarche commerciale débouchent beaucoup moins souvent sur l'obtention d'une certification (26 %).

**Graphique 14 | Obtention de la certification selon la famille de formation**



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF certifiante s'achevant en novembre 2021.

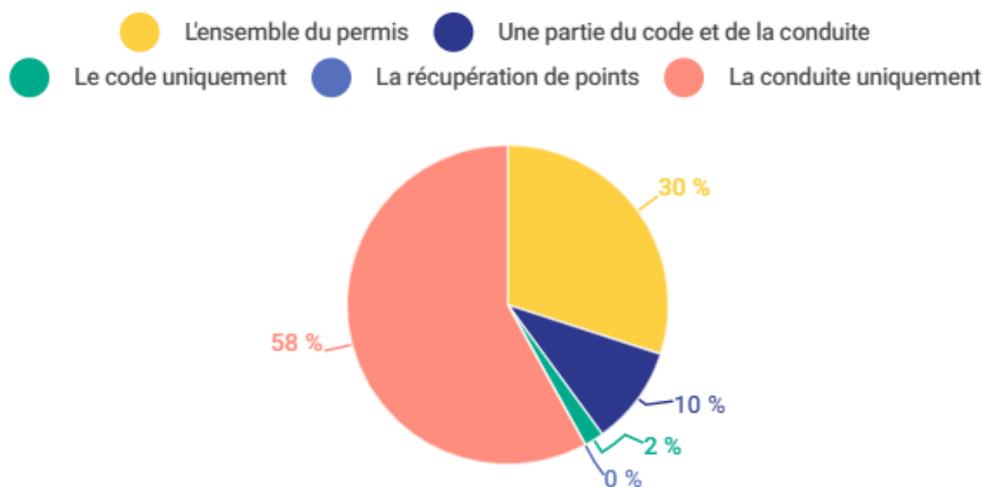
[Retour sommaire](#)

## Focus – Les formations au permis de conduire

Permis B : il est très rarement mobilisé dans le cadre du CPF seulement pour des raisons personnelles. La moitié des bénéficiaires a obtenu son permis huit mois après la formation.

Il est possible de mobiliser le CPF pour se former et passer le permis de conduire. Les permis éligibles au compte formation sont les permis : B, B78, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE. Fin novembre 2021, 14 % des personnes ayant suivi une formation dans le cadre du Compte personnel de formation ont préparé un permis B.

Graphique 15 | Les types de formations au permis B



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation au permis B finissant en novembre 2021.

### Quelles formations ?

Seulement 30 % des formations au permis B réalisées dans le cadre du CPF visent à préparer à l'ensemble du permis (code et conduite). 58 % des personnes utilisent leur CPF uniquement pour se former à la conduite, 10 % pour une partie du code et de la conduite. Seulement 2 % ne préparent que le code. Moins de 1 % des personnes interrogées déclarent avoir utilisé leur CPF pour suivre un stage de récupération de points.

### Quel public ?

Les personnes qui se préparent au permis B sont le plus souvent jeunes, peu qualifiées et exercent les professions d'ouvriers ou d'employés. En revanche, les personnes en recherche d'emploi ne sont pas sur-représentées (ni sous-représentées) parmi les personnes se préparant au permis B.

#### Les moins de 30 ans

Ils représentent 51 % des personnes ayant suivi une formation relative au Permis B alors qu'ils représentent 24 % de l'ensemble des personnes ayant suivi une formation avec leur CPF.

#### Les peu-qualifiés

51 % des personnes ayant suivi cette formation sont peu qualifiées, c'est à dire qu'elles ont un diplôme inférieur au baccalauréat, contre 37 % de l'ensemble des personnes ayant suivi une formation CPF.

#### Les ouvriers et les employés

37 % contre 30 % pour l'ensemble des formations CPF.

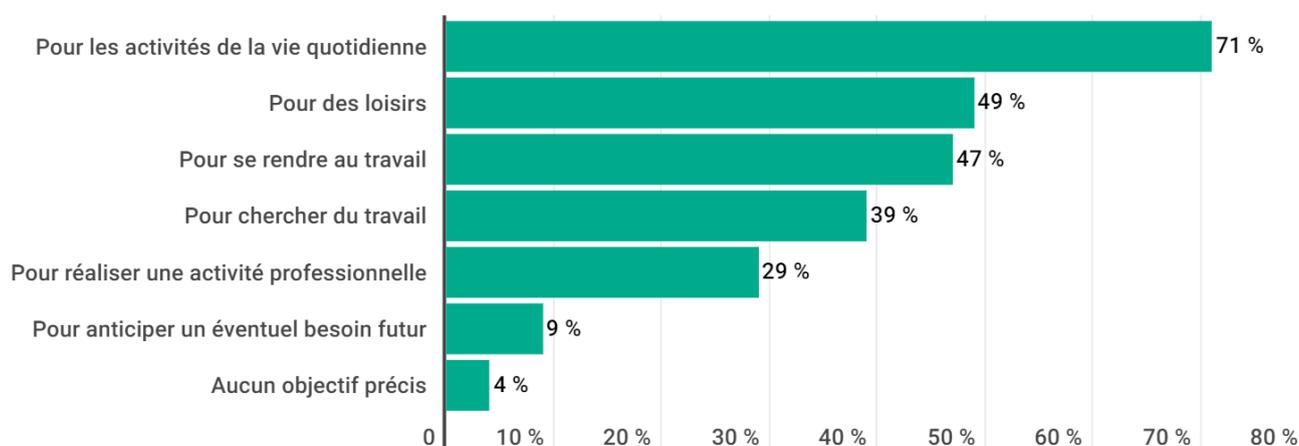
## Pour quelles raisons ?

Le permis B est préparé pour de multiples raisons. Les personnes préparant leur permis de conduire en citent en moyenne 2,3 parmi celles présentées dans le graphique.

Les motifs personnels sont les plus souvent cités : plus de 7 personnes sur 10 déclarent en avoir besoin pour mener des activités de la vie quotidienne, un sur deux pour leurs loisirs. Mais parmi les personnes citant au moins une raison personnelle, la plupart indiquent par ailleurs au moins un motif professionnel de passer son permis : se rendre à son travail, chercher du travail ou réaliser une activité professionnelle... Seulement 8 % d'entre elles n'invoquent aucun mobile professionnel dans l'ensemble du questionnaire.

4 % n'évoquent aucun motif particulier, ce qui est similaire à ce qui est observé pour les autres types de formations financées par l'intermédiaire du CPF.

Graphique 16 | Pour quelles raisons avez-vous besoin de ce permis ?



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation au permis B finissant en novembre 2021.

## Quel financement ?

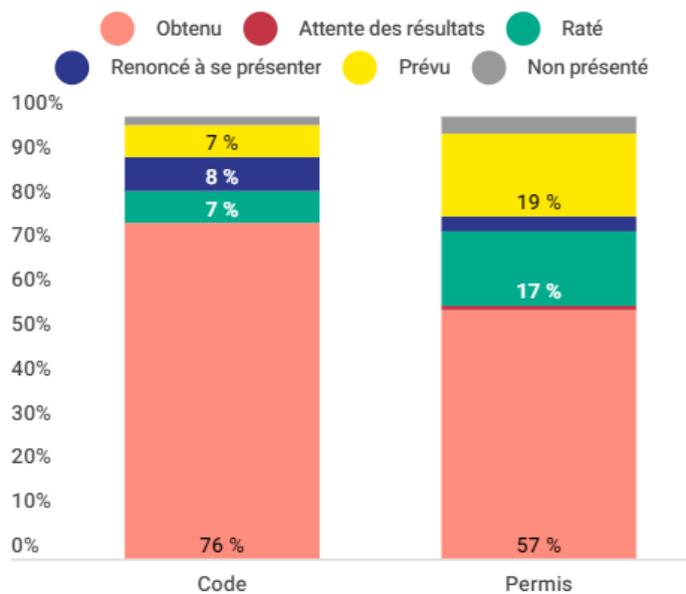
- Alors que 87 % des formations mobilisant le CPF sont financées exclusivement grâce aux droits acquis par le bénéficiaire de la formation, seulement 76 % des formations relatives au Permis B sont dans ce cas ;
- 22 % ont un reste à charge payé par son bénéficiaire, alors que cette part n'est que de 9 % pour l'ensemble des formations. Dans un quart des cas, ce reste à charge est de plus de 500 €.

## Quel taux de réussite ?

Neuf mois après la fin de leur préparation au permis de conduire, 57 % de ceux qui préparaient la conduite ont obtenu leur permis.

Les personnes ayant obtenu leur permis ont connu plus souvent une évolution professionnelle favorable ((re)trouver un travail, ne pas perdre son emploi, obtenir une promotion...) que les autres bénéficiaires du CPF et ils l'attribuent souvent à leur formation CPF.

## Graphique 17 | Passage du code et de la conduite



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation au permis B finissant en novembre 2021.

[Retour sommaire](#)

## Focus – Les formations obligatoires

Il s'agit essentiellement de formations liées à la sécurité, au transport ou à l'hygiène.

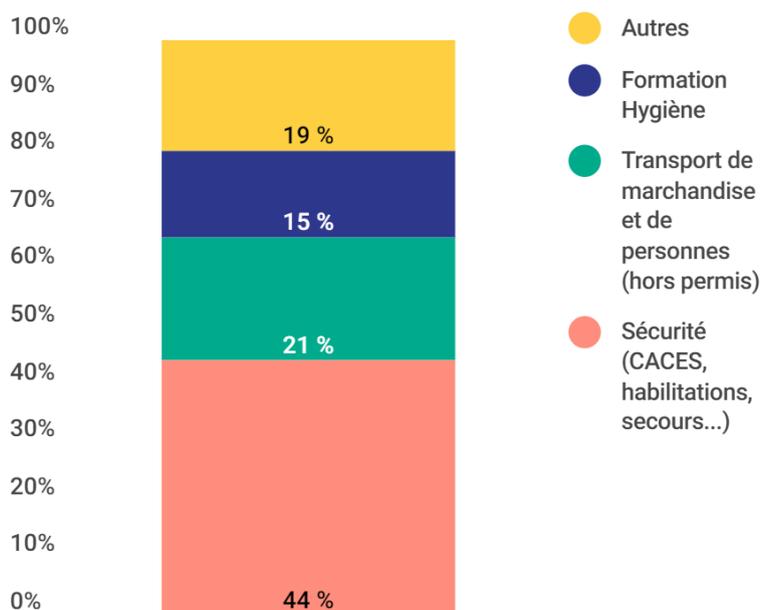
### *Des formations plus longues mais moins abandonnées*

Les formations « obligatoires » sont les actions de formation qui préparent à une certification qui conditionne l'exercice d'une profession ou d'une activité, en application d'un texte (une convention internationale, une loi, un décret, une recommandation).

Les formations obligatoires suivies dans le cadre du CPF sont :

- toutes enregistrées au répertoire spécifique et principalement regroupées dans trois familles de formation (sécurité, transport, hygiène) ;
- plus longues que les autres formations : 39 % durent plus de 35h (contre 25 % dans l'ensemble des formations financées par le CPF - hors formation sans indication de durée) ;
- et pourtant beaucoup moins fréquemment abandonnées (3 % contre 11 %) ;
- beaucoup plus souvent dispensées en présentiel (75 % contre 35 %) ;
- et généralement moins chères : 70 % coûtent 1 000 € ou moins (contre 43 %).

Graphique 18 | Les types de formations obligatoires mobilisées par les sortants



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

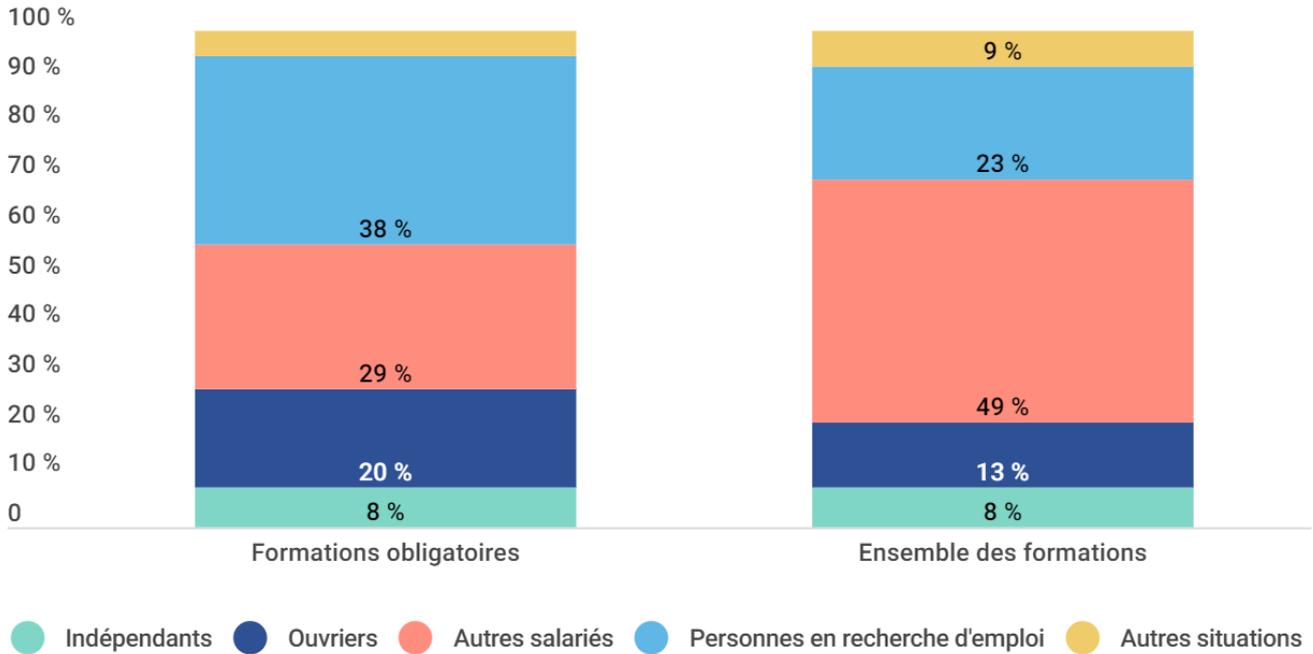
Champ : Ensemble des personnes inscrites à une formation obligatoire finissant en novembre 2021.

### *Des formations plutôt suivies par des hommes peu qualifiés*

La mobilisation du CPF pour suivre une formation obligatoire est surreprésentée parmi :

- les hommes (73 % contre 50 % dans l'ensemble des personnes ayant mobilisé leur CPF pour se former) ;
- les peu diplômés : 57 % ont un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat (contre 37 %) ;
- les personnes de 40-59 ans (45 % contre 39 %) ;
- les personnes en recherche d'emploi (38 % contre 23 %) ;
- les ouvriers (20 % contre 13 %), à l'inverse des autres salariés (29 % contre 49 %).

**Graphique 19 | Caractéristiques des personnes ayant suivi une formation « obligatoire »**



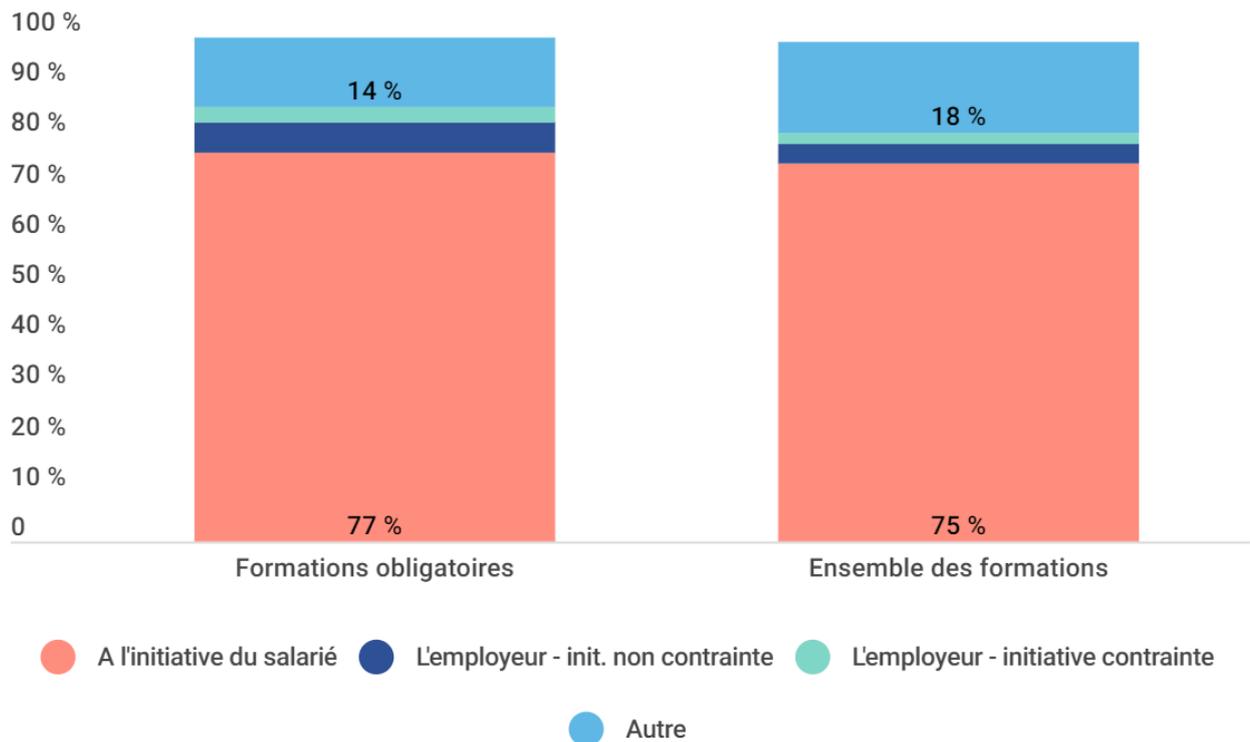
Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation finissant en novembre 2021.

### Être salarié et suivre une formation "obligatoire" avec son CPF : une contrainte ?

Dans près de 8 cas sur 10, les salariés ayant suivi une formation « obligatoire » déclarent être à l'initiative de l'inscription. Lorsqu'elles sont suivies à l'initiative de l'employeur (9 %), les salariés ne se déclarent pas plus souvent contraints que pour les autres types de formation.

**Graphique 20 | Initiative de l'inscription en formation obligatoire**



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des personnes ayant suivi une formation finissant en novembre 2021, salariées au moment de l'inscription.

Ces formations sont plus fréquemment suivies pendant le temps de travail (36 % contre 26 % de l'ensemble des formations). Elles sont pour l'essentiel financées par les droits CPF seuls.

Les salariés suivent des formations "obligatoires" pour :

- obtenir une certification pour valoriser leurs savoirs-faires (39 % contre 23 % de l'ensemble des salariés) ;
- se reconvertir (36 % contre 25 %), changer d'employeur (21 % contre 15 %), se mettre à leur compte (22 % contre 18 %) - à noter : 7 à 8 mois après la fin de la formation obligatoire, 40 % de ceux en reconversion ont changé d'emploi ou créé leur entreprise (contre 32 %) ;
- et dans une moindre mesure, éviter de perdre leur emploi (11 % contre 7 %).

[Retour sommaire](#)

## Reste à charge pour les utilisateurs du CPF

8 % des personnes devant entrer en formation CPF en septembre 2022 ont payé une partie de leur formation.

Lorsque le montant disponible sur le compte ne leur permet pas de payer l'intégralité de la formation, les utilisateurs du CPF peuvent obtenir des financements complémentaires (un abondement de Pôle Emploi, de leur entreprise, d'un Opco...) ou bien payer par carte bancaire le reste à charge de la formation.

Les données présentées ici proviennent du système d'information sur le CPF et portent sur les formations devant débuter en septembre 2022, y compris les formations finalement abandonnées avant le début de la formation.

### **8 % des personnes devant entrer en formation CPF en septembre 2022 ont payé une partie de leur formation.**

Tableau 2 | Origine des financements des formations CPF devant débuter en septembre 2022

Origine du financement	Part des formations
CPF uniquement	85 %
CPF et abondement...	15 %
...par le titulaire	8 %
...par Pôle emploi uniquement	4 %
...par un Opco ou l'Agefiph (hors parcours d'achat direct) uniquement	3 %
...par l'employeur uniquement	0 %
...autre (plusieurs abondements hors titulaire, automatisé)	0 %

Source : Système d'information CPF ; traitements Dares.  
Champ : Ensemble des formations CPF devant débuter en septembre 2022.

### **Sept utilisateurs avec un reste à charge sur dix ont payé moins de 500€**

Tableau 3 | Répartition des utilisateurs du CPF avec reste à charge selon le montant du reste à charge

En euros	Part des utilisateurs	En proportion du coût de la formation	Part des utilisateurs
Moins de 100€	32 %	Moins de 5 %	21 %
Entre 100 et 249€	22 %	Entre 5 et 10 %	13 %
Entre 250 et 499€	17 %	Entre 10 et 20 %	18 %
Entre 500 et 999€	12 %	Entre 20 et 30 %	12 %
1 000 ou plus	17 %	Entre 30 et 50 %	17 %
Ensemble	100 %	50 % ou plus	18 %
		Ensemble	100 %

Source : Système d'information CPF ; traitements Dares.  
Champ : Ensemble des formations CPF devant débuter en septembre 2022 et ayant occasionné un reste à charge pour l'utilisateur.

Les formations devant débiter en septembre 2022, qui sont en moyenne plus longues que l'ensemble des formations de l'année, coûtent environ 2 000€ en moyenne, avec une médiane de 1 400€. Le reste à charge est de 620€ en moyenne, avec une médiane de 210€. Pour plus d'une personne sur deux, le reste à charge représente moins de 20 % du coût de la formation.

### Qui sont les utilisateurs du CPF qui ont le plus souvent un reste à charge ?

#### Les jeunes

Parmi les utilisateurs du CPF âgés de moins de 30 ans, 11 % ont payé une partie de leur formation. Cette proportion décroît nettement avec l'âge : ils sont seulement 4 % dans la catégorie des 50 ans et plus. En revanche, les montants versés par l'utilisateur sont plus importants à mesure que l'âge augmente, à l'exception de la catégorie des 60 ans et plus pour qui le montant du reste à charge est en moyenne deux fois plus faible qu'entre 50 et 59 ans.

#### Les plus diplômés

12 % des utilisateurs avec un Bac+5 ou plus ont payé un reste à charge. Les montants payés augmentent avec le niveau de diplôme jusqu'à la licence, atteignant environ 900€ en moyenne chez les titulaires d'une licence contre 300€ chez les non diplômés.

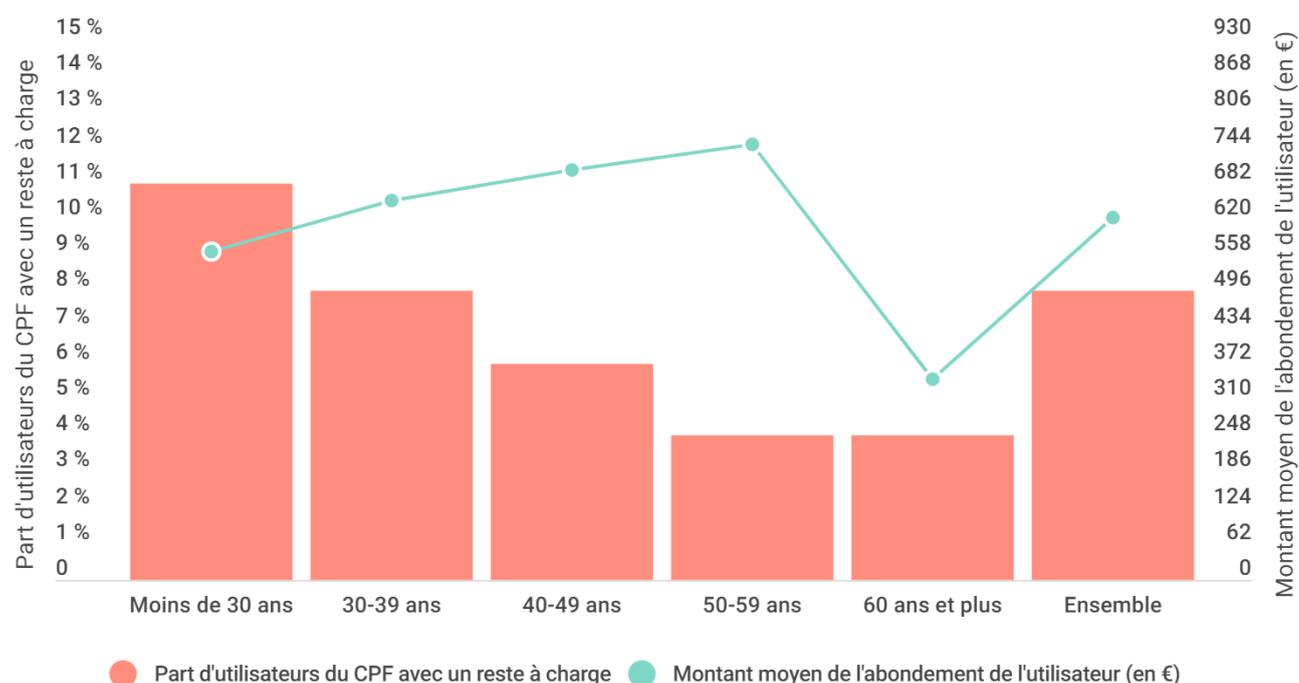
#### Les femmes

Les femmes sont légèrement surreprésentées parmi les utilisateurs du CPF avec un reste à charge (deux points de pourcentage de plus que pour les hommes).

#### Les indépendants, les cadres et les demandeurs d'emploi en emploi

Parmi les utilisateurs en emploi, 12 % des indépendants, 10 % des cadres et 12 % des demandeurs d'emploi en emploi (c'est-à-dire des personnes qui sont inscrites à Pôle Emploi tout en étant en emploi) ont payé un reste à charge. Les indépendants et les inscrits à Pôle emploi (qu'ils soient ou non en emploi) suivent pourtant des formations en moyenne moins chères (plus courtes pour les premiers, avec un coût horaire inférieur pour les seconds). Le reste à charge est moins fréquent et d'un montant plus faible pour les ouvriers et employés.

Graphique 21 | Part et montant de reste à charge selon l'âge de l'utilisateur



Source : Système d'information CPF ; traitements Dares.  
 Champ : Ensemble des formations CPF devant débiter en septembre 2022.

**Graphique 22 | Part et montant de reste à charge selon le niveau de diplôme de l'utilisateur**



Source : Système d'information CPF ; traitements Dares.  
 Champ : Ensemble des formations CPF devant débiter en septembre 2022.

## Quelles sont les formations CPF pour lesquelles l'utilisateur paie le plus souvent un reste à charge ?

### Les formations dispensées entièrement ou partiellement en présentiel

Les formations en présentiel ont plus souvent un reste à charge (un à deux points de pourcentage de plus que la moyenne) et les montants abondés sont en moyenne plus élevés. Ces formations sont généralement plus longues que les formations dispensées à distance.

### Les formations longues

Les formations longues ont plus souvent occasionné un reste à charge pour les utilisateurs du CPF (deux points de pourcentage de plus que la moyenne pour les formations de plus de 35h). Le montant du reste à charge augmente avec la durée de la formation.

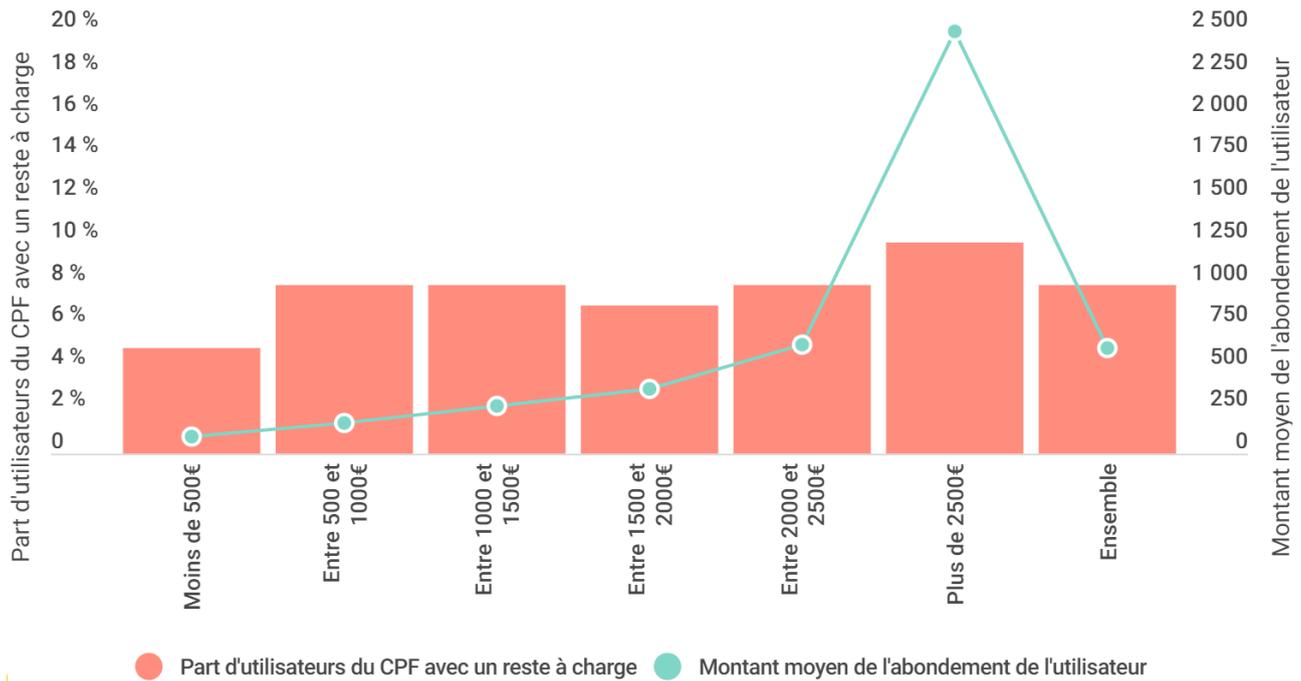
### Les formations très coûteuses

Les utilisateurs ont payé un reste à charge pour 10 % des formations de 2 500€ ou plus, pour un montant moyen d'environ 2 500€.

### Les formations au permis de conduire et les formations inscrites au RNCP

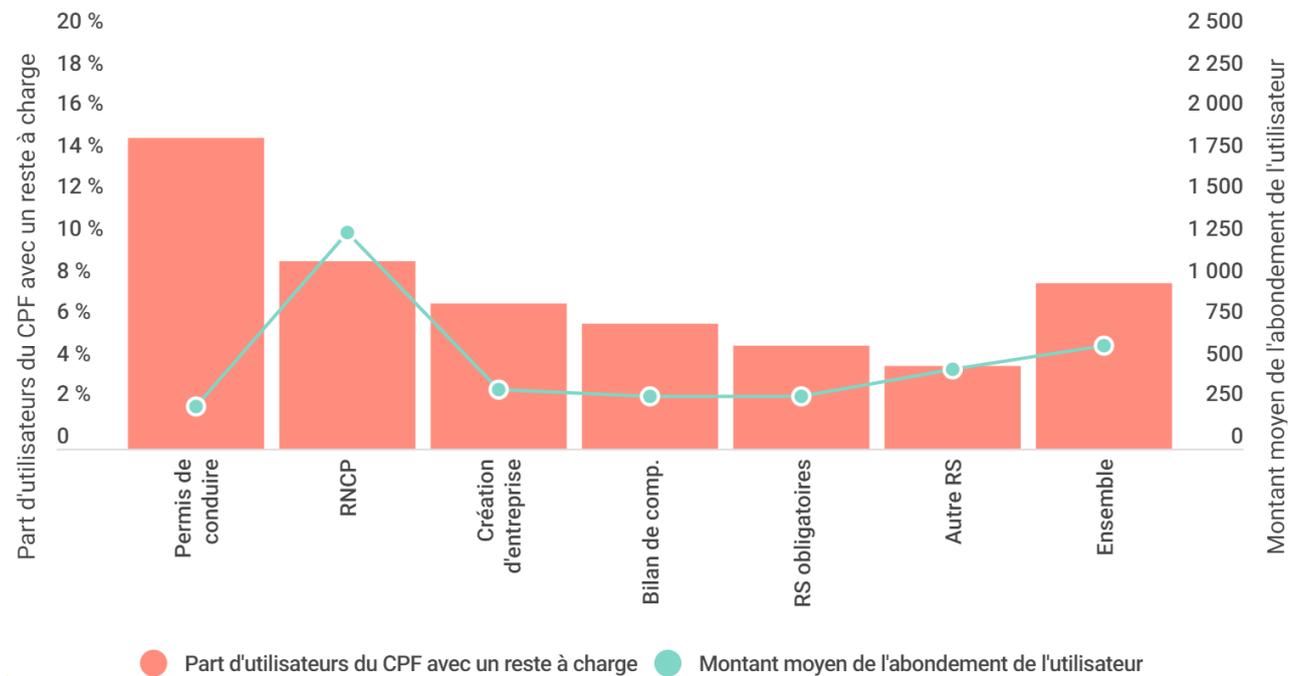
Les formations au permis de conduire (15 %) et les formations inscrites au RNCP (9 %) sont des formations dont les participants ont plus souvent payé un reste à charge que la moyenne. Les montants payés par le titulaire sont également plus élevés pour les formations inscrites au RNCP, qui sont généralement plus longues. A l'inverse, la bureautique (1 %), les logiciels PAO/CAO/DAO, les formations d'hygiène et de sécurité (3 %) sont les formations ayant le moins souvent de reste à charge et les plus faibles montants abondés par l'utilisateur.

**Graphique 23 | Part et montant de reste à charge selon le prix de la formation**



Source : Système d'information CPF ; traitements Dares.  
 Champ : Ensemble des formations CPF devant débiter en septembre 2022.

**Graphique 24 | Part et montant de reste à charge selon le type de formation**



Source : Système d'information CPF ; traitements Dares.  
 Champ : Ensemble des formations CPF devant débiter en septembre 2022.

[Retour sommaire](#)

# Les formations en chute libre... à cause des démarches administratives

Depuis le 25 octobre, et la création obligatoire d'une « identité numérique » complexe pour pouvoir utiliser son CPF, le nombre de dossiers validés a baissé de 50 %.

Charlotte Robinet

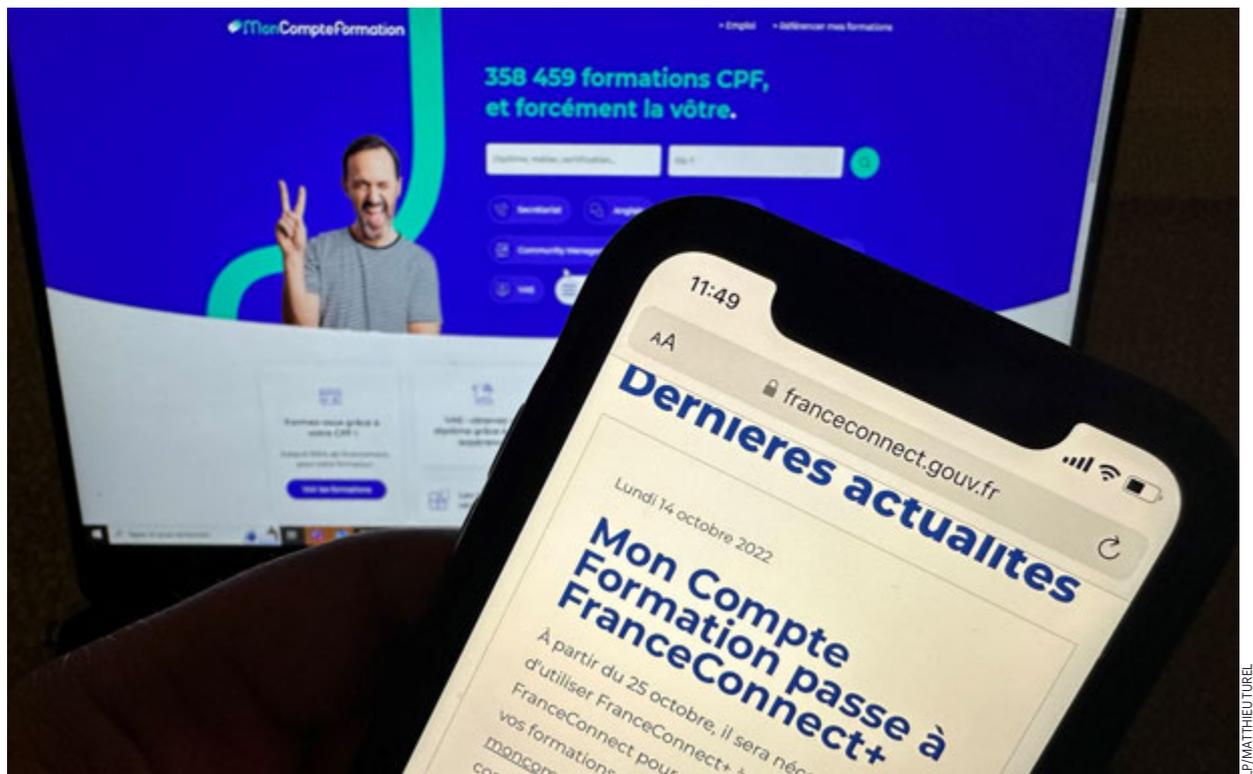
**LE COUP DE FREIN** est notable. Porté par un succès fulgurant depuis le lancement de son application mobile fin 2019, le compte personnel de formation (CPF) est en perte de vitesse. Selon les données consultables sur le site Open Data de la Caisse des dépôts (qui gère le CPF), 95 866 dossiers ont été validés en novembre 2022, et 97 072 en décembre... contre 234 392 et 204 829 un an plus tôt.

« Le taux de recours au CPF a diminué de moitié sur les deux derniers mois de l'année », s'inquiète David Zoute, président de la Fédération française des professionnels de l'accompagnement du bilan de compétences (FFPA-BC). Plusieurs responsables d'organismes de formation tirent la sonnette d'alarme face à cette chute des inscriptions. En cause : la mise en place, le 25 octobre, d'une nouvelle procédure destinée à sécuriser le CPF, FranceConnect +.

## « Une brutalité atroce »

L'objectif est de sécuriser le processus en ligne pour limiter les risques d'usurpation d'identité et donc de siphonnage des droits. Mais les professionnels du secteur y voient la cause du « trou d'air » observé dans les achats de formation. « Ça a été d'une brutalité atroce parce que, d'un coup, il n'a plus été possible de s'inscrire sans avoir créé son profil », relate Nicolas Bergerault, fondateur de l'Atelier des chefs.

L'organisme s'estime encore relativement épargné avec un chiffre d'affaires réduit « de 350 000 à 400 000 € » sur deux mois. « Ce dispositif impacte surtout le public le plus visé par les formations », regrette son dirigeant.



Pour pouvoir accéder à son compte personnel de formation, il faut désormais passer par FranceConnect +.

« Sur 5 millions de Français qui ont utilisé le CPF depuis trois ans, 80 % sont ouvriers et employés. Avec cette barrière à l'entrée, on coupe toute chance de promotion sociale à ceux qui en ont le plus besoin », abonde l'ancienne ministre du Travail (2017-2020) Muriel Pénicaud, très critique contre ce parcours digital qui « décourage les salariés, sans compter ceux qui ne peuvent pas le faire car 15 % de la population a des difficultés, voire une incapacité, à naviguer sur Internet ».

S'il reste convaincu « de l'impact positif du dispositif qui diminue les arnaques », Jérémy Plasseraud, responsable du site Maformation.fr, a lui aussi observé une baisse des formations enclenchées après des recherches sur sa plateforme. En janvier, elle resterait comprise « entre moins 10 et moins 30 % », alors que les consultations augmentent.

« J'entends qu'il faut sécuriser l'accès, c'est un vrai sujet, mais on a déjà France Connect. Pourquoi ne pas mettre le CPF dans ce pot commun que les gens connaissent ? » s'interroge Muriel Pénicaud, en soupçonnant une volonté délibérée de « diminuer les dépenses globales de formation, pour faire des économies ». Un argument que réfute la Caisse des dépôts (CDC), qui reconnaît que la « procé-

sure de vérification de FranceConnect + a pu décourager les achats d'impulsion ». Sur 2022, « au lieu de 3 milliards d'euros prévus, on est à 2,45 milliards », précise Michel Yahiel. Le directeur des politiques sociales de la CDC évoque d'autres facteurs « comme la réduction du nombre d'acteurs habilités à vendre des formations, passé de 25 000 à 15 000, ou le vote d'une loi interdisant le démarchage sauvage ».

## Un changement qui « monte en puissance »

« Ce changement réalisé avant la Toussaint puis les vacances de Noël monte en puissance, il faudra attendre encore quelques semaines pour en mesurer les effets réels », réagit de son côté le cabinet de Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de la Formation professionnelle.

Alors que s'ouvre ce mercredi son université d'hiver, à Cannes, la profession redoute surtout que, ajoutée à ce dispositif de sécurité, la mise en place du ticket modérateur, qui prévoit un reste à charge pour les utilisateurs du CPF (et dont le décret d'application n'est pas encore passé), ne porte un coup d'arrêt à l'élan pour la formation professionnelle. « De grâce, ne nous rajoutez pas cette double peine », clame Nicolas Bergerault.

## FRANCECONNECT + | Pas si simple à utiliser

« J'AI VOULU ouvrir mon CPF et je viens de tomber sur FranceConnect +, qu'est-ce que c'est encore que cette m... » tempête un internaute. FranceConnect + ? Un service d'authentification qui a fait son apparition sur le site et l'application du compte personnel de formation (CPF) fin octobre. Il faut désormais en passer par lui pour s'inscrire à une formation et acheter les montants correspondants. Une procédure destinée à sécuriser les achats et éviter les fraudes, mais un peu fastidieuse... et qui n'aboutit pas toujours, comme nous avons pu en faire l'expérience.

L'inscription nécessite un smartphone pour pouvoir créer son « identité numérique ». Rendez-vous sur l'application la Poste. Il faut remplir un formulaire, envoyer deux photos de sa pièce d'identité, puis mettre son visage dans le rond face caméra, pour enregistrer une vidéo en lisant trois chiffres à voix haute, avant de montrer sa carte d'identité à l'écran. Pour valider l'ensemble, deux options possibles : soit « en face-à-face dans un bureau de poste ou à domici-

le avec un facteur » ; soit par courrier recommandé envoyé dans notre boîte mail.

« De la pédagogie à faire » Pourquoi donc cette procédure ? Pour « offrir une protection renforcée contre le risque de phishing (hameçonnage) », nous précise le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques. La double authentification permet d'éviter qu'un fraudeur soutire nos informations et puisse siphonner nos droits. « FranceConnect + n'a pas vocation à remplacer FranceConnect mais à lui être complémentaire. »

Déjà utilisé sur l'espace client de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, FranceConnect + doit être élargi à d'autres sites « qui nécessitent une sécurité accrue ». Le ministère, qui a peu communiqué sur cet outil, reconnaît qu'il y a « de la pédagogie à faire ». Pour valider notre inscription, nous avons choisi l'option « courriel recommandé ». Et la sanction est tombée de l'expéditeur (AR24), deux fois de suite : « Votre tentative d'identification a échoué. » **Ch.R.**



**Avec cette barrière à l'entrée, on coupe toute chance de promotion sociale à ceux qui en ont le plus besoin**

Muriel Pénicaud, ancienne ministre du Travail

La validation de son inscription se fait soit dans un bureau de poste (ci-dessous) ou à domicile avec un facteur, soit par courrier recommandé envoyé par mail.



# Arnaques au CPF : bientôt la fin du démarchage téléphonique ?



Des millions de Français reçoivent des SMS de spam chaque jour. (Crédits : Pixabay / CC)



François Manens [@FrancoisManens](#)

**U**n projet de loi visant à interdire le démarchage au Compte personnel de formation (CPF) sera discuté à l'Assemblée nationale le 6 octobre. Il pourrait apporter la pièce manquante pour mettre fin aux escroqueries au CPF qui pullulent depuis 2 ans. Analyse.

Alors que la Caisse des dépôts et des consignations a sonné le branle-bas de combat pour **mettre fin aux arnaques au compte personnel de formation (CPF)** qui pullulent depuis plus de deux ans, le législateur tardait à apporter son soutien. Mais cette longue attente devrait bientôt prendre fin. Une **proposition de loi**, enregistrée fin août et qui sera examinée **le 6 octobre** à l'Assemblée Nationale, vise à formellement interdire le démarchage intensif au CPF. S'il est voté, ce texte pourrait être le coup de grâce contre les vagues d'arnaques au CPF incessantes qui touchent des millions de Français.

Le projet de loi prévoit de donner aux forces de l'ordre la capacité à agir dès l'envoi du spam. A l'heure actuelle, la police et la gendarmerie doivent attendre que l'arnaque ait abouti pour intervenir, car le démarchage en lui-même est légal. Cette disposition viendra compléter un arsenal déjà très complet, sur et en dehors de la plateforme Mon Compte Formation, qui vise à mettre fin aux arnaques.

## Une loi attendue depuis plus d'un an

Longtemps évoquée, l'interdiction du démarchage pour le CPF a mis du temps à se frayer un chemin dans l'agenda des députés. En juillet 2021, le sénateur LR de l'Oise, Édouard Courtial, avait déjà déposé une proposition de loi, mais le dossier était resté sur la pile des sujets à traiter, particulièrement grande en fin de mandature.

Mais la nouvelle proposition de loi, déposée le 23 août 2022, a déjà une date d'introduction au parlement, à l'occasion de la

# LFI accusée de « purge », scission au NPA... Ambiance tendue à gauche

La nouvelle direction resserrée de La France insoumise a fait l'objet de critiques, relançant les débats sur le manque de démocratie interne

Riche menu, à gauche, samedi 10 décembre. Deux congrès, ceux d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV) et du Nouveau Parti anticapitaliste (NPA), une « assemblée représentative » à La France insoumise (LFI) et même une fête d'anniversaire organisée par la Gauche démocratique et sociale (GDS). Une fois n'est pas coutume, le congrès d'EELV n'a pas été l'acmé de manigances et d'attaques ad hominem. Marine Tondelier a été élue secrétaire nationale dans un fauteuil, avec plus de 90 % des voix.

Pour les débats piquants, il fallait regarder ailleurs, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) d'abord. Dès 9 heures, un peu plus de 200 militants du NPA se sont réunis dans une ambiance houleuse, entre accusations de stalinisme et procès en réformisme. Une déléguée a même demandé quelques minutes de silence pour honorer la mort du parti trotskiste dans sa forme actuelle. Au cœur de ce congrès, le rapport à LFI et un vote militant qui divisent en deux le parti aux quelque 2 000 adhérents.

La direction sortante, emmenée par Philippe Poutou (plateforme B, 48 % des votes des militants), entend, selon ses propres mots, « mener des campagnes avec LFI quand [elle] le juge bon, sans se faire traiter de "réformard" ». Elle utilise le concept de « gauche de combat », défend l'idée que des convergences avec LFI sont possibles. La plate-forme C (45 %), rassemblant plusieurs fractions, menée notamment par le postier Gaël Quirante et le cheminot Damien Scali, a pour objectif la construction d'« organisations indépendantes de la bourgeoisie, mais aussi de toutes les nuances de la "gauche institutionnelle", dont LFI ». Philippe Poutou estime que ces deux tendances « ne peuvent plus vivre ensemble dans la même organisation ».

Mais l'aile gauche du parti n'entend pas l'abandonner. « Il n'y a aucune raison justifiant la séparation », a répondu, samedi, Damien Scali, ancien porte-parole de Philippe Poutou à la présidentielle. *Quelle que soit notre tendance ou notre fraction, nous sommes tous le NPA.* » Scission ou dissolution, des départs paraissent inévitables. Dimanche, la direction sortante a annoncé sa décision : « continuer le NPA en actant la séparation », tandis qu'en face, on assure que « le NPA continuera, malgré le départ de ses principaux porte-parole », Olivier Besancenot compris. Il s'agit de la troisième scission depuis la création du parti, il y a quatorze ans, sur l'héritage de la Ligue communiste révolutionnaire.

## « Très grande opacité »

Rien à voir avec la tonalité confraternelle de mise dans l'après-midi, dans un sous-sol de la Maison de l'Arménie, à Paris, où la GDS, le parti de Gérard Filoche, fête les 30 ans de sa revue. Le député LFI François Ruffin, premier à intervenir en tant qu'ancien patron du journal *Fakir*, s'est raconté en reportage qui a « bousculé » la gauche. « Un journaliste, une partie de sa mission, c'est écrire la vie des gens du peuple; le populisme, il devrait s'en faire une fierté plutôt qu'une honte », a-t-il lancé, avant d'évoquer sa conviction protectionniste ancienne mais surtout son long cheminement avec les partis successifs de Jean-Luc Mélenchon, du Parti de gauche à LFI. Le député de la Somme, en dehors mais pourtant au cœur des tempêtes internes des « insoumis », a eu un mot aimable pour le leader de LFI, jugeant que c'était aussi grâce à ses trois campagnes présidentielles si aujourd'hui la lutte des classes « remontait du terrain ».

Autre salle, autre ambiance. Dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Pa-

## L'organigramme confirme l'absence, dans la coordination opérationnelle de LFI, de plusieurs figures médiatiques

ris, tout allait très bien chez les « insoumis », emmenés par Manuel Bompard, à la tête de la nouvelle « coordination ». Manon Aubry, Mathilde Panot et William Martinet, vers 10 heures, ont lancé l'assemblée représentative de LFI, devant les membres de la direction et une centaine de militants tirés au sort. L'événement, qui devait sanctionner la restructuration de LFI, son redimensionnement pour grandir, n'était pas ouvert à la presse – quelques extraits étaient diffusés sur les réseaux sociaux. L'ambiance y est au beau fixe, au lendemain des accusations de « purge » prononcées par plusieurs députés. On y voit Mathilde Panot, la présidente du groupe LFI à l'Assemblée, saluer « un moment important qui va permettre de continuer à développer notre mouvement, qui ne cesse de s'élargir et de mûrir ».

L'organigramme diffusé confirme pourtant l'absence, dans la coordination opérationnelle, de plusieurs figures médiatiques du parti. Et le maintien d'une grande partie des membres de la direction sortante, notamment des proches de Jean-Luc Mélenchon. Une porte est laissée entrouverte : le groupe parlementaire devra, en effet, décider de ses représentants d'ici à la fin janvier 2023. Mais pour l'essentiel, le format – jugé « verrouillé » et signe de « cooptation » la veille par Clémentine

Autain –, est maintenu. Cette dernière, dans un entretien à *Libération*, dimanche, estime qu'« il faut démocratiser LFI : une force à vocation majoritaire ne peut être un bloc monolithique ». Quant aux travaux des militants, les amendements tirés de leurs remontées restent mesurés. A la sortie, samedi soir, quelques tirés au sort discutaient. Christelle Roy, militante à Poitiers, louait une « ambiance de travail hyperapaisée ». Un autre du Bas-Rhin, lui, se disait « un peu vexé de savoir qu'on est venus pour entériner des choses déjà décidées ». S'il saluait des avancées sur la prise en compte des militants de la ruralité, une « très grande opacité » persiste, selon lui, dans les organes de décision. Jean-Luc Mélenchon, dans son discours aux militants, a remis les choses au point : LFI ne sera jamais ni EELV, ni le Parti communiste français, ni le Parti socialiste. « C'est un mouvement. »

A écouter la conférence de presse organisée en fin de journée, en l'absence des principaux mécontents, le mouvement continue à marche forcée. Une grande marche nationale contre la réforme des retraites a même été annoncée à Paris, samedi 21 janvier 2023. Quant au conseil politique, cette instance parallèle inventée dans les derniers jours pour recaser les recalés de l'organigramme, cette solution a, selon Manuel Bompard, déjà des participants confirmés, dont François Ruffin. Ce dernier, depuis la Maison de l'Arménie, relativisait : « Ma bataille, c'est sur les retraites, les salaires, les trains, pas pour appartenir à tel ou tel comité. » Mais il ne confirmait pas qu'il en serait. « Quand on m'en a fait la proposition, je pensais que j'étais le seul sur le banc de touche. Aujourd'hui, il y a la moitié de l'équipe hors jeu ! » A LFI, le match ne fait que commencer. ■

JULIE CARRIAT

# Formation : les salariés vont devoir contribuer

Le gouvernement a déposé, samedi, un amendement visant à réformer le CPF

Après la libéralisation à tous crins, voici venu le temps du recadrage. Depuis plusieurs mois, le gouvernement faisait part de son intention de réguler le compte personnel de formation (CPF), un dispositif profondément modifié sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron pour en faciliter l'accès. Il est finalement passé à l'acte en déposant, samedi 10 décembre, un amendement au projet de loi de finances pour 2023, très légèrement réécrit le lendemain : le texte « propose d'instaurer une participation du titulaire, quel que soit le montant de droits disponible sur son compte ». En d'autres termes, fini les formations dispensées gratuitement à travers ce mécanisme : les salariés devront aussi mettre la main à la poche. En laissant un reste à charge aux personnes concernées, cette mesure se présente comme un ticket modérateur, dont l'une des finalités est de museler la dépense liée au CPF. L'amendement défendu par l'exécutif indique que la contribution réclamée au travailleur pourra être proportionnelle « au coût de la formation, dans la limite d'un plafond ou fixée à une somme forfaitaire ». Un point important à souligner : les demandeurs d'emploi n'auront pas à payer. Idem pour les individus qui mobilisent leur CPF dans le cadre d'un projet « coconstruit avec leur employeur » et moyennant des financements apportés par ce dernier (« abondements »).

Pour Carole Grandjean, la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnelle, une telle démarche vise « à poursuivre l'amélioration de l'efficacité du CPF, en complément des nombreuses mesures déjà prises et qui donnent des effets » (lutte contre la fraude et le démarchage abusif, amélioration de la qualité de l'offre par le biais d'une sélection renforcée des organismes de formation).

## « Une idée des patrons »

Créé en 2014, le CPF a été réformé en novembre 2019 par Muriel Pénicaud, la ministre du travail de l'époque. Un système de crédit en euros – et non plus en heures – a vu le jour avec une plate-forme en ligne ouvrant la porte à un éventail de titres, diplômes et certifications. Résultat : un succès considérable, qui s'est traduit par « plus de cinq millions d'inscriptions en formation » durant les trois dernières années, selon l'exécutif.

Cet essor a eu un coût – quelque 6,7 milliards d'euros –, contribuant ainsi au déficit de France Compétences, l'instance de pilotage du secteur, même si le « trou » résulte en grande partie de dépenses imputables à l'apprentissage. L'engouement pour le CPF s'est, par ailleurs, accompagné de son lot d'abus : formations bidon, sollicitations intrusives d'entreprises qui ont multiplié les coups de fil et les SMS, arnaques... A tel point que le catalogue de formations a été nettoyé pour se concentrer sur celles qui peuvent mener rapidement à un emploi. En outre, une nouvelle procédure a été mise en place en octobre

## « Après la barrière administrative (...), on rajoute une barrière financière »

ANTOINE FOUCHER  
directeur du cabinet de l'ex-ministre Muriel Pénicaud

pour sécuriser le dispositif : désormais, ceux qui veulent se payer une formation avec leur CPF passent par France Connect +, après avoir effectué plusieurs opérations, ce qui semble avoir découragé beaucoup d'utilisateurs potentiels. Enfin, le Sénat a adopté, le 8 décembre, une proposition de loi déjà votée à l'Assemblée nationale pour interdire le démarchage commercial d'un titulaire de CPF.

L'amendement du gouvernement provoque l'incompréhension d'Antoine Foucher, directeur du cabinet de M<sup>me</sup> Pénicaud entre mai 2017 et juillet 2020. « Après la barrière administrative de l'identité numérique, avec France Connect +, qui a déjà fait baisser de 50 % la demande de formation, on rajoute une barrière financière », déplore-t-il. A ses yeux, l'exécutif « fait le contraire du projet politique macronien » : « Au lieu de simplifier l'accès aux droits, il dresse des obstacles. Au lieu d'inciter les gens, et notamment les ouvriers et les employés, à se former, il les en dissuade. »

Du côté des syndicats, on regrette une décision « qui fait perdre au CPF son fondement », selon Angeline Barth (CGT). « Le CPF devait être un droit opposable, cela ne sera plus le cas désormais », ajoute la syndicaliste. « L'instauration d'un ticket modérateur n'est pas une bonne nouvelle pour les salariés, une bonne partie d'entre eux vont décider d'arrêter de se former, renchérit Yvan Ricordeau (CFDT). Dans une période où le pouvoir d'achat est une vraie question, un reste à charge devient rétroactif. » « C'est une atteinte au droit à la formation qu'est le CPF », complète Michel Beaugas (FO). Pour lui, l'exécutif ne fait que « reprendre une idée des patrons » au détriment des salariés.

La réaction est tout autre chez les représentants des employeurs. L'arbitrage du gouvernement « nous paraît nécessaire pour à la fois réguler les dépenses et le déficit de France Compétences, et s'assurer de l'adéquation des formations choisies aux besoins de l'économie et à l'employabilité des salariés », estime Patrick Martin, président délégué du Medef. « Cela ne nous semble pas remettre en cause la philosophie du système. » Vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises, Stéphane Heit trouve également que l'idée de l'exécutif est « judicieuse » car elle est de nature à « réorienter » le CPF vers des « actions professionnalisantes ». Il ne s'agit pas, d'après lui, de revenir sur « la liberté du salarié », mais de rendre le dispositif « plus efficient ». ■

BERTRAND BISSUEL  
ET THIBAUD MÉTAIS

## Dimanche budgétaire à l'Assemblée

Un neuvième 49.3 dégainé et une nouvelle motion de censure... L'Assemblée nationale a connu, dimanche 11 décembre, une séance selon un scénario déjà connu. Après avoir vu la partie recettes adoptée en nouvelle lecture, après le rejet d'une motion de censure des « insoumis » (qui n'a recueilli que 78 voix), la première ministre, Elisabeth Borne, est remontée à la tribune pour engager la responsabilité de son gouvernement sur la partie dépenses et l'ensemble du projet de loi de finances. A ce neuvième 49.3, les députés LFI ont répondu par une neuvième motion de censure contre « l'autoritarisme du gouvernement ». La motion pourrait être étudiée mardi ou mercredi. Son rejet vaudrait adoption de l'ensemble du projet de budget, avant un dernier passage au Sénat, et un très probable dixième 49.3 à l'Assemblée.

# Marine Tondelier prend la tête d'EELV

La nouvelle secrétaire nationale du parti écologiste l'a emporté samedi avec 90,8 % des voix

Il est 16 heures quand Marine Tondelier pénètre dans la grande salle de l'espace Jean-Monnet, à Rungis (Val-de-Marne), samedi 10 décembre. Entourée de caméras, la nouvelle secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV) ne boude pas son plaisir. Son parti, réputé démocratique, vient de l'élire avec un score soviétique : 90,8 % des voix au second tour du congrès. « Une nouvelle page s'ouvre. Nous allons repartir à l'offensive, avec une ligne politique, claire, ambitieuse, collective », s'est-elle félicitée.

Ce score s'explique par le rassemblement qu'elle a su créer entre les deux tours, ralliant quatre des cinq motions concurrentes. Au bureau exécutif, elle obtient huit postes sur quinze. La liste soutenue par Yannick Jadot, trois postes, celle poussée par Sandrine Rousseau – la plus à gauche – deux. Les négociations avec l'équipe autour de la députée de Paris n'ont pas été aisées. Ce qui n'a pas empêché Marine Tondelier de lui lancer un message clair : « Toucher à un écologiste, c'est toucher à tous les écologistes, toucher à une politique écologiste, c'est toucher à toute l'écologie », a averti la nouvelle patronne des Verts, une allusion à peine cachée aux piques adressées par la députée de Paris à Yannick Jadot.

Après la déroute de la présidentielle, l'éviction de Julien Bayou, accusé de violences psychologiques à l'égard de son ex-compagne, et les propos clivants sur le barbecue symbole de virilité de Sandrine Rousseau, Marine Tondelier espère repartir de l'avant. Dès janvier 2023 seront organisés des états généraux de l'écologie. « Dans les communes, il y aura des rassemblements pour recueillir les attentes des militants, mais aussi des associations, afin de réorganiser l'écologie politique », détaille Héléne Hardy, reconduite au sein du bureau exécutif. Marine Tondelier souhaite rebaptiser EELV « Les Ecologistes » à l'issue de ce processus.

## Trouver un écho hors des villes

Plus gros défi : « renouer avec les classes populaires et la France périphérique », a affirmé la trentenaire, elle-même conseillère d'opposition à Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais), commune dirigée par le maire (Rassemblement national, RN) Steeve Briois. EELV a du mal à trouver un écho hors des centres-villes urbains et des CSP + éduqués. « Pour fédérer, il faut nommer nos ennemis », a-t-elle martelé, visant notamment le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, qui avait qualifié les activistes écologistes d'« écoterroristes ».

Marine Tondelier s'est aussi démarquée de ses partenaires de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes). Elle leur a adressé un trait d'humour, se montrant « ravie » d'aider « Jean-Luc [Mélenchon], Olivier [Faure], Fabien [Roussel] » à « résoudre le problème du "boys club" ». Puis, elle a poursuivi avec les sujets qui fâchent : « Nous présenterons une liste écologiste aux européennes », a-t-elle martelé sous les hurras du public. « Nous sommes pour plus d'Europe, plus d'Europe fédérale », visant ceux pour qui « ces questions semblent secondaires ».

La France insoumise (LFI), malgré des positions ambiguës sur l'Europe, pousse à la constitution d'une liste Nupes en 2024. « La question c'est : est-ce qu'on choisit de gagner ensemble contre le RN et Macron ou pas ? », regrette pour sa part la députée européenne « insoumise » Manon Aubry, assise dans la salle au premier rang. Cette dernière pourra néanmoins compter sur Sandrine Rousseau pour « porter l'opportunité d'une union avec la Nupes » en 2024.

De quoi refroidir Jean-Luc Mélenchon, qui, dans une note de blog publiée le 29 novembre, a fait semblant de ne pas comprendre le sens du congrès des Verts. Le fondateur de LFI affirmait que le plébiscite de Marine Tondelier dès le

SANDRINE CASSINI